

« L'idée de laïcité supporte des interprétations différentes de l'articulation de la liberté religieuse et de la liberté de conscience individuelle mais conserve toujours la même visée : la paix civile dans une société plurielle. »

Bernard MICHOLLET

2005

LA LAÏCITÉ A DE L'AVENIR

L. A. C. - n° 232

LA LAÏCITÉ A DE L'AVENIR

Une chance pour la mission

Un défi pour les femmes

Un hommage à la discrétion de Dieu

Sommaire

● Éditorial Christophe ROUCOU	1
● La laïcité, une chance pour la mission Bernard PERRIN	3
● Centres sociaux et laïcité Guy AUDEBERT	9
● La laïcité, un engagement Nicolas RENARD	15
● La laïcité, une chance et un défi pour les femmes Marie-Noëlle BRELLE	19
● En Chine... des cousins de la laïcité ! Jacques MEUNIER	23
● Itinéraire à travers la laïcité Pierre JEANNE	29
● Au Havre, un débat très laïque sur la laïcité Gilbert DELANOUE	35
● La laïcité, cadre du dialogue interreligieux Interview de S. MERTANI – N. DIDOUCHE – V. PLAZY	39
● La Commission islam-laïcité Bénédicte du CHAFFAUT	43
● La source et le ciment... Jean TOUSSAINT	47
● Le cœur de la laïcité Bernard MICHOLLET	53
● Laïcité et religions au service du lien social Michel MORINEAU	61
● La laïcité, un hommage à la discrétion de Dieu Pierre LATHUILIÈRE	67
● SOURCES	72
● UN LIVRE - UN AUTEUR	79

Communauté Mission de France

La "Lettre aux Communautés", revue bimestrielle de la Communauté Mission de France, est un lieu d'échanges et de communication entre les équipes et tous ceux, laïcs, prêtres, diacres, religieux et religieuses, qui sont engagés dans la recherche missionnaire de l'Église, en France et en d'autres pays.

Elle porte une attention particulière aux diverses mutations qui, aujourd'hui, transforment les données de la vie des hommes et la carte du monde. Elle veut contribuer aux dialogues d'Église à Église en sorte que l'Évangile ne demeure pas sous le boisseau à l'heure de la rencontre des civilisations.

Les documents qu'elle publie sont d'origines diverses : témoignages personnels, travaux d'équipe ou de groupe, études théologiques ou autres, réflexions sur les événements... Toutes ces contributions procèdent d'une même volonté de confrontation loyale avec les situations et les courants de pensée qui interpellent notre foi. Elles veulent être une participation active à l'effort qui mobilise aujourd'hui le peuple de Dieu pour comprendre, vivre et annoncer que la foi au Christ donne sens à l'avenir de l'homme.

Lettre aux Communautés

Communauté Mission de France - BP 101 - 3 rue de la Pointe - 94170 Le Perreux-sur-Marne.

Tél : 01 43 24 95 95 - Fax : 01 43 24 79 55 - Courriel : mdf@club-internet.fr - Site : <http://www.mission-de-france.com>

Directeur gérant	: Jacques Purpan	
Responsable	: Danièle Courtois	
Comité de rédaction	: Danièle Courtois, Pierre Chamard-Bois, Michel Grolleaud, Pierre Lethielleux, Bernard Michollet, Yves Petiton, Jacques Purpan, Christophe Roucou.	
Secrétaire/Maquettiste	: Florence Mayjonade-Clayette	Relecture : Michel Grolleaud
Abonnements	: Geneviève Ferronnière	Photos : Communauté Mission de France

France et étranger : Abonnement ordinaire 2005 : 30 € – Abonnement de soutien : 38 € – Le numéro : 6,50 €

Nous consulter pour les envois par avion ou sous pli cacheté.

Pour tout changement d'adresse, envoyer la dernière bande et 2 timbres à 0,53 €.

Dépot légal n° 438 - Décembre 2005

Imprimerie Moderne Auxerroise
BP 142
89002 AUXERRE CEDEX

N° commission paritaire : 1109 G 85660



Nous pensons que l'année 2005 serait l'occasion d'une telle multiplicité de manifestations à l'occasion du centenaire de la Loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État qu'il serait vain d'y ajouter une série d'articles en plus. Mais 2005 s'achève sans que cet anniversaire n'ait beaucoup mobilisé les citoyens français. Dans ce numéro, nous apportons donc au débat la contribution de membres de la Communauté Mission de France mais aussi d'ami(e)s avec qui nous partageons cette conviction que la laïcité peut nous permettre de vivre ensemble dans nos diversités.

Ce numéro présente donc des témoignages de personnes qui travaillent au quotidien dans ce cadre de la laïcité. Souvent, nous entendons dire que la laïcité est typiquement française, c'est pourquoi il est bon d'entendre les réflexions qu'elle inspire quand on vit en Chine ou en Algérie. Enfin, les contributions de la dernière partie disent pourquoi des agnostiques et des chrétiens tiennent à la laïcité.

Bernard Perrin montre comment la laïcité est une chance pour la mission d'une communauté chrétienne locale à travers des initiatives communes avec les différents acteurs de la cité, à Ivry-sur-Seine. Puis, plusieurs témoignent des défis et des chances de la laïcité pour vivre ensemble aujourd'hui : **Guy Audebert** dans des centres sociaux de Lyon, **Nicolas Renard** dans un grand collège d'Île-de-France, **Marie-Noëlle Brelle** dans la relation avec les femmes venant aux consultations de PMI. De Chine, **Jacques Meunier** nous dit être sensible aux "cousins" de la laïcité que sont les débuts de débats et d'aspirations démocratiques, esquisse d'une société civile.

Au Havre, **Pierre Jeanne**, militant laïc et agnostique, et **Gilbert Delanoue**, prêtre, disent chacun comment leur solidarité avec des populations musulmanes leur a fait comprendre autrement la laïcité. Puis, dans un échange, **Saliha, Naïma et Vincent**, tous parents d'élèves à Feyzin, disent comment la laïcité est une chance pour leurs enfants et comment elle leur a permis de se rencontrer et d'ouvrir un dialogue interreligieux avec le souci de l'avenir : « *Si nos enfants ne nous voient pas poser des actes, ils ne nous croiront pas.* » À travers eux, et à travers l'expérience de **Bénédicte du Chaffaut** est posée la place des Musulmans et de l'Islam dans la laïcité vécue en France. D'Algérie, **Jean Toussaint** explique comment ce terme est compris dans le monde arabo-musulman et comment l'Algérie actuelle s'interroge sur l'Islam comme ciment de la société.

Puis, **Bernard Michollet**, à partir des Déclarations des Droits de l'Homme, américaine et française, montre qu'au cœur du débat se trouve la liberté de conscience et son exercice dans une société pluraliste. **Michel Morineau**, engagé fortement dans le dialogue avec des chrétiens et des musulmans, dit, comme agnostique, quelle peut être la place des religions dans la société française actuelle. Enfin, **Pierre Lathuilière** souligne que la laïcité est un cadre qui permet à chacun d'exprimer ce qui est essentiel pour vivre dans le dialogue. Cela rejoint, selon lui, la conception chrétienne d'un Dieu qui fait confiance à l'homme et le veut libre.

Les "Sources" présentent des extraits du dernier grand document signé par **Jean-Paul II**, sa lettre aux évêques de France à l'occasion du centenaire de 1905. Il y prend fermement position pour la laïcité et invite les catholiques à participer à la vie sociale et politique, confirmant la perspective ouverte par la Lettre des évêques de France en 1996. Quel chemin parcouru par l'Église en un siècle !

Dans la rubrique "un livre, un auteur", Jean-Marie Ploux présente le débat entre **Régis Debray et Marcel Gauchet** sur la place des religions et leur relation avec la démocratie.

Ces témoignages, les réflexions de nos amis agnostiques, les quelques réflexions philosophiques et théologiques, vous font comprendre pourquoi la Communauté Mission de France tient à la laïcité. Nous croyons que c'est un cadre qui nous permet de vivre ensemble dans la société française et qui permet aux chrétiens d'y témoigner librement de leur foi. C'est la raison qui a présidé au choix de ce titre : **La Laïcité a de l'avenir**.

Ce titre est une prise de position et nous souhaitons que ce numéro puisse favoriser le débat avec des partenaires de dialogue et d'action au-delà des lecteurs habituels. Bonne lecture et bons débats !

Christophe Roucou
pour le comité de rédaction

Prochains thèmes :

- N° 233 Handicap
- N° 234 Intériorité



La laïcité, une chance pour la mission



**Bernard Perrin,
prêtre-ouvrier
pendant 26 ans,
vit à Ivry-sur-Seine
depuis 1969.
Retraité, il participe
à la vie pastorale et
à la formation des
séminaristes.**

par Bernard PERRIN

prêtre de la Mission de France

POUR le centenaire de Madeleine Delbrêl, la journée du 23 octobre 2004 fut une fête des gens ordinaires. Organisée en partenariat avec le diocèse de Créteil, le conseil des quatre paroisses et la municipalité à dominante communiste, à travers son organisation et son contenu, elle est significative des rapports entre l'Église locale et la société civile.

Après un bref rappel historique sur la trace de Madeleine, nous regarderons comment la communauté chrétienne, sous l'im-

pulsion de l'équipe Mission de France¹, est présente aujourd'hui dans la ville d'Ivry-sur-Seine. La laïcité est une chance pour la mission de l'Église locale qui veut proposer la foi chrétienne en dehors des lieux d'église.

Un peu d'histoire

L'histoire locale des rapports de la communauté chrétienne avec la municipalité communiste d'Ivry-sur-Seine est longue. Nous en retenons seulement deux périodes : l'origine et ce qui s'est vécu plus récemment.

Au temps de Madeleine Delbrèl

1933. Elle arrive avec ses deux compagnes au Centre social rattaché à la paroisse Saint Jean-Baptiste, à une époque où « l'athéisme actif des communistes, l'attitude d'autodéfense de la communauté chrétienne engendrent à Ivry polémiques et rivalités continuelles ».

En 1935, elles quittent le Plateau, donc l'accaparement et peut-être le repli de la paroisse, pour aller s'installer au centre ville tout

près de la mairie. Elles espèrent être plus libres, en tout cas plus indépendantes.

1936. Le Front Populaire. Dans l'élan de la main tendue par Maurice Thorez, Georges Marrane, maire communiste, veut créer un comité d'entraide aux 3 000 chômeurs et invite l'Église à participer. Le Père Jacques Lorenzo, curé d'Ivry, répond positivement et 40 chrétiens sont présents à la première réunion. Le Père Lorenzo devient vice-président et Madeleine est au bureau.

1949. Engagée avec le PC, mais sans y adhérer, Madeleine porte le souci de la communauté chrétienne. Voici un extrait de la lettre qu'elle adresse à son curé : « *La paroisse d'Ivry-Centre est à peu près coupée de tout milieu incroyant, en tant que communauté. Ce qui est plus grave, c'est que la plupart des chrétiens qui la composent sont eux aussi coupés, spirituellement, du milieu dans lequel ils vivent : quartier, travail. Ce qui est plus grave encore, c'est que beaucoup se situent vis-à-vis de ces milieux incroyants, souvent en indifférents, souvent aussi en adversaires.* »

1. L'Équipe Mission de France comprend des prêtres, des diacres et des laïcs.

Des engagements de la communauté chrétienne comme telle, après l'arrivée de l'équipe Mission de France en 1991

Hiver 1993. De nombreuses personnes sans abri frappent au presbytère. Que faire ? On en parle à l'Adjointe aux questions sociales. Elle invite à faire, avec les associations humanitaires, un projet que la municipalité soutiendra. Le Collectif SDF est né, avec le Secours Populaire, la Conférence St Vincent de Paul, la Croix Rouge, le Secours Catholique, la Ligue des Droits de l'Homme, les Mutuelles du 94... et le Conseil des Paroisses. Pour la première fois, la communauté catholique en tant que telle apparaît ainsi comme une association collaborant avec les autres.

Depuis 1994, le Collectif SDF fonctionne. Il y a aujourd'hui un accueil de nuit, des studios relais et un réseau efficace pour la réinsertion. Les chrétiens y sont actifs avec d'autres militants. Les SDF appellent le collectif "la famille".

En 1996, naît le Collectif des Sans papiers, un peu dans les mêmes conditions.

En 1997, une initiative est prise pour soutenir les familles algériennes.

En 1999, des chrétiens et des communistes organisent le "réveillon de la fraternité" pour que personne ne soit seul pour passer à l'an 2000.

2000, c'est l'année où la municipalité propose de réaliser un grand patchwork pour la paix. Jeunes et adultes des paroisses y participent. Le 8 mai, à la grande fête de la paix, huit jeunes chrétiens lisent sur le parvis de la mairie, à la demande des anciens combattants, le fameux "rêve" de Martin Luther King.

Le patchwork passe ensuite de la mairie à la fête diocésaine de Pentecôte. Les jeunes l'emportent avec eux aux JMJ à Rome. Ce patchwork regroupe maintenant des milliers de professions de foi chrétiennes à côté d'autres, musulmanes et juives ainsi que des messages de paix non religieux.

La fête des gens ordinaires pour le centenaire de Madeleine Delbrèl

23 octobre 2004. Une journée significative des rapports de l'Église avec la société civile. De multiples activités figurent au programme : un rallye pour les jeunes, des tables ron-

des pour des débats entre personnes d'origines et de sensibilités différentes, des danses, de la musique, une permanence de prière à l'église, des visites de la maison de Madeleine, etc.

Une fête ouverte à tous, pas aux seuls catholiques.

Une fête qui occupe l'espace public où toutes les générations se rencontrent.

Une fête possible en raison d'un engagement commun sur le terrain humain, de chrétiens et d'incroyants.

Une fête qui invitait au dialogue sur ce qui fait grandir en humanité, sans exclure des questions comme "croire ou ne pas croire".

Dans son organisation et son contenu, cette fête était en parfaite harmonie avec l'idéal de laïcité tel que nous pouvons le comprendre aujourd'hui. Bref, un temps fort de cette laïcité en chantier.

On peut se réjouir de ce que Madeleine, morte il y a quarante ans, a permis l'ouverture d'un chemin à la communauté chrétienne d'aujourd'hui pour aller vivre sa foi, sa fidélité à l'évangile et à sa mission, au coude à coude avec les citoyens d'une même ville, pour faire l'homme plus humain.

La laïcité : une chance pour la mission ?

La fête des gens ordinaires n'est qu'un point sur une trajectoire. Elle traduit un état de fait, elle rend compte de ce qui s'est vécu en amont. L'important, plus que la fête elle-même, c'est l'avant et l'après.

On peut dire que le témoignage communautaire est une contribution positive de l'Église locale au vivre ensemble ivryen. La communauté chrétienne apporte sa note spécifique à la construction commune et au tissage du lien social.

1. Dans le régime de séparation des pouvoirs qui est le nôtre, il faut un minimum de confiance entre l'Église et les "autres". D'un côté, l'Église ne doit pas être suspectée de vouloir revenir à son cléralisme d'autrefois, de l'autre le PC parmi d'autres courants politiques ne doit pas compter sur l'engagement des chrétiens pour apporter de l'eau à son propre moulin. Il s'agit simplement de prendre part ensemble à une tâche commune, considérée par les uns et les autres comme essentielle.

Mais, ce faisant, comme communauté chrétienne, nous ne nous résignons pas à une privatisation totale de notre foi. La question de Dieu, de croire ou non, du sens à donner à nos vies humaines, du choix d'un style de vie référé au Christ sont des questions abordées sur les lieux de nos engagements communs avec les personnes d'autres convictions. C'est la vie de tous les jours. C'est pourquoi les tables rondes, avec la diversité des sujets retenus et ouvertes à tous, ne se trouvaient pas en décalage avec cette vie quotidienne.

Sur ce terrain commun, on ne nous demande pas de nous taire, nous chrétiens ; on sollicite plutôt notre parole. Il est possible de dire notre expérience, nos chemins de foi, comme d'autres peuvent exprimer ce qu'est pour eux la non-évidence de Dieu et leur choix de ne pas croire.

2. Nous n'avons pas choisi arbitrairement une porte d'entrée pour ce compagnonnage militant avec "d'autres". La vie, ses appels à lutter contre tout ce

qui abîme les hommes, nous ont lancé là où les hommes sont le plus fragilisés. Priorité évangélique, mais aussi dans le droit fil de l'Incarnation de Dieu en Jésus, homme parmi les hommes et pleinement homme. Une présence humble qui convient à notre Église de banlieue, qui ne cherche pas à avoir une position privilégiée dans cette société pluraliste. En ce sens, les tables rondes n'ont-elles pas conjugué à la fois l'identité chrétienne et l'ouverture à toutes les composantes ivryennes ?

3. Aujourd'hui, nous ne sommes plus au temps des rencontres "Chrétiens-communistes" comme à la belle époque du marxisme triomphant. Le monde a subi de profondes mutations. Toutes les institutions sont en crise. Chacun cherche ses repères. Du coup, une plus grande confiance s'installe. Mais l'indifférence ne favorise pas toujours le dialogue. Nous avons la chance, sans doute à cause d'une tradition locale de vie militante, de rencontrer des groupes qui, comme nous chrétiens, sont en recherche. Nous

sommes tous touchés, tous remis en cause, et nous avons besoin les uns des autres pour grandir en humanité, pour travailler à l'humanisation des hommes, et, nous chrétiens, en essayant de lier les deux questions de la Bible : "où est-il ton Dieu ?" et "qu'as-tu fait de ton frère"?

Ensemble nous cherchons et tentons de bâtir une ville citoyenne, en servant la dignité de tous, cette gloire de Dieu.

4. Ces lieux de rencontre et de dialogue ne sont pas des lieux d'Église. Ils sont pourtant des lieux de mission, à la manière de Madeleine. Les chrétiens ont leur place, les autres aussi. Personne n'a peur de l'autre. Aucune volonté de prosélytisme, d'annexion ou de récupération. L'être-avec, le vivre-avec sont notre ma-

nière dans le sillage de Madeleine Delbrêl. N'a-t-elle pas vécu cela dix ans avant l'arrivée des premiers PO ? Le chrétien ne vient pas avec son évangile dans la poche, mais il apprend à le relire pour en vivre. Pour tout le monde, ce sont les actes posés qui indiquent le sens d'un choix de vie. "Le plus grand amour, c'est de donner sa vie pour ceux qu'on aime". C'est le sommet du geste chrétien. C'est la plénitude de l'humanité de Jésus de Nazareth. Le chrétien cependant n'en a pas le monopole. On le voit tous les jours sur le terrain, nous ne sommes pas les seuls à faire ce choix. Aucune incompatibilité avec la revendication d'autonomie qui caractérise la culture sécularisée dans laquelle nous baignons ! •

Centres sociaux et laïcité



**Guy Audebert,
directeur de
centres sociaux
depuis 25 ans,
est actuellement
responsable de deux
centres sociaux à
Lyon (Croix Rousse).
Il fait partie de l'Équipe de Mission de
Lyon nord-est.**

par Guy AUDEBERT

Où donc s'arrête la laïcité ? Tous les espaces publics doivent-ils être laïques ? (L'école, le centre social, la rue...) Où se situent les frontières entre le privé et le public ? Y a-t-il des passerelles ?

Signes religieux, normes sexuelles, coutumes d'habillement : la volonté de faire vivre la laïcité doit-elle s'opposer à des comportements ? Implique-t-elle des interdits ?

Les traditions religieuses ont-elles encore quelque chose à apprendre aux sociétés laïques ?

Autant de questions posées lors de rencontres départementales récentes par les bénévoles et les salariés des centres sociaux du Rhône.

Les Centres Sociaux qui sont-ils ?

Hier :

Les centres sociaux sont l'une des "inventions" qui marquèrent l'émergence du social dans la seconde moitié du 19^e siècle.

C'est dans ce contexte d'émergence du travail social, qui prend le relais des œuvres de charité et de la philanthropie traditionnelle, que les "inventeurs" des centres sociaux vont adopter une démarche originale qui tranche sur les autres pratiques. C'est une démarche collective, globale, gérée au plus près des habitants qui doivent en devenir les acteurs principaux. Il ne s'agit pas uniquement d'améliorer les conditions de vie, c'est le "faire société" qui doit être rénové.

Si beaucoup d'œuvres sociales, à cette époque, se réclament encore d'une approche confessionnelle (catholique, protestante, juive...), les centres sociaux ont affirmé leur neutralité à l'égard du religieux et du politique, même quand leurs responsables étaient protestants ou catholiques. Ils font clairement l'option de la laïcité et du pluralisme.

« Le centre social doit accueillir les gens du même voisinage sans distinction de convictions politiques ou religieuses, ni de situation sociale » (1927 J.-M. Bassot, secrétaire général de la Fédération des Centres Sociaux de France).

Le centre social est laïque, il est animé par des hommes et des femmes de toutes opinions, qui ne cachent pas leur foi personnelle, mais font le choix de travailler ensemble et de s'adresser à tous les habitants sans distinction.

Aujourd'hui :

Dans leur Charte Fédérale, adoptée en Juin 2000, Les Centres Sociaux et Socio-culturels se définissent comme *« des foyers d'initiatives portés par des habitants..., appuyés par des professionnels, capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social sur un territoire... »*¹

Se plaçant dans le mouvement de l'éducation populaire, ils réfèrent leur action et leur expression publique aux valeurs de dignité humaine, de solidarité et de démocratie. Ce qui suppose :

- des attitudes d'accueil et d'écoute,

1. Charte fédérale des Centres Sociaux adoptée en Juin 2000.

- un regard porté sur les autres qui se garde de préjugés moraux et culturels

- « *la reconnaissance laïque de la pluralité des croyances qui évite le renvoi de chacun à sa conscience individuelle ou au repli identitaire.* »

Les centres sociaux sont ouverts à tous, sans discrimination ni exclusion ; cependant, bon nombre d'entre eux sont implantés en périphérie des villes et accueillent majoritairement des populations d'origine étrangère (Afrique du nord, Turquie...). Une grande partie des habitants fréquentant les centres sociaux sont de religion musulmane.

Dans ce contexte, la question de la laïcité se pose évidemment de façon très différente de l'époque des lois de 1905.

Quelques exemples de questionnement de la laïcité :

Du bon usage de l'espace :

Avant que les premiers lieux publics soient mis à disposition, la prière des Musulmans avait lieu dans l'espace privé. Dans les années 80, dans beaucoup de banlieues, les "primo arrivants" pratiquants (islam, bouddhisme) se sont

vu attribuer des locaux collectifs résidentiels. À Rillieux-la-pape, dans les années 90, des groupes islamistes plus extrémistes sont montés en puissance et ont pris pied dans certaines maisons de quartier.

Ces maisons ont été attribuées progressivement, par la municipalité, à un groupement qui s'est avéré être un mouvement de réislamisation dure, infiltré par des influences extérieures (Afghanistan).

En l'espace de quatre ans, l'ensemble des équipements de quartier étaient devenus des lieux de prière ou d'activités culturelles liées à la pratique religieuse. À travers cette forme de contrat qui attribuait aux islamistes un pouvoir sur les lieux publics de proximité, la municipalité s'assurait du maintien de la paix sociale dans les quartiers de la ville nouvelle. Cette situation a été évidemment ressentie par la population comme un abandon de l'espace public par la collectivité locale. Elle a évolué à l'occasion d'un changement de municipalité en 95 : une volonté de réinvestir ces lieux a été affirmée de telle sorte que les maisons de quartier redeviennent progressivement des lieux d'animation ouverts à tous. Dans le même temps des lieux spécifiques

étaient attribués pour le culte. Cette démarche a bien évidemment été soutenue par le centre social voisin d'une des maisons de quartier. Dans la mesure où la laïcité de ces lieux publics était garantie par la municipalité, le centre social a même accepté de reprendre la gestion de l'un d'eux.

Au-delà de cet exemple de l'instrumentalisation du politique par le religieux et inversement, la question de la mise à disposition de salles des centres sociaux pour des fêtes religieuses, en particulier musulmanes, se pose régulièrement. Accepter, c'est résoudre le problème d'une population nombreuse privée de lieux de culte, c'est permettre aux pouvoirs publics de se dédouaner à bon compte. Cela évite de poser la question de l'inégalité dans la cité. Refuser c'est renforcer cette inégalité.

Vous avez dit interdire ?

Dans les centres de loisirs ou les camps, se pose régulièrement la question de repas différents, en fonction des religions. Si la pratique de menus sans porc est devenue courante, la

demande de viandes halal² est de plus en plus fréquente : faut-il imposer à tout un groupe de jeunes le menu halal ?

Durant la période du Ramadan, des animateurs ne veulent pas manger avec les enfants mais veulent arrêter le travail à 17h pour manger...

La question de la mixité est récurrente dans les activités que nous animons avec les jeunes et les adultes (alphabétisation par exemple). Dans certains quartiers, il est pratiquement impossible d'organiser des camps, voire des sorties mixtes.

La tenue vestimentaire fait aussi "problème", là comme ailleurs : candidats à l'embauche vêtus de vêtements et ou de coiffe à connotation religieuse, présentation d'une candidate voilée au Conseil d'administration...

Dans ces situations, l'exigence minimum est la neutralité des professionnels et des lieux, mais pas celle des usagers, parce qu'on ne peut demander aux gens de renoncer à ce qu'ils sont. Le respect de la laïcité c'est aussi la mixité hommes/femmes : la représentation des divers publics est fondamentale.

2. Viande d'animaux abattus selon les règles de l'Islam (halal = permis).

Laïcité et identité :

À partir de ces exemples et, plus généralement des situations vécues dans les centres sociaux, il me semble que la question de la laïcité masque celle de l'identité.

- De plus en plus, les individus souhaitent être reconnus dans leurs spécificités identitaires, non seulement à titre privé mais aussi dans l'espace public, chaque individu revendiquant la légitimité de sa manière d'être.

Les musulmans souhaitent pouvoir vivre normalement leur religion (la deuxième de France), pratiquer leurs fêtes et disposer de lieux de culte. Historiquement, le droit à la liberté religieuse a été conçu comme une liberté individuelle et l'identité de la communauté croyante comme une identité strictement religieuse (ni éthique, ni politique), cette dernière étant clairement reléguée dans la sphère privée. Mais aujourd'hui, les communautés religieuses (juives, musulmanes, catholiques...) aspirent à une reconnaissance collective plus forte (revendication de nourriture cachère à

l'école, possibilité d'absence le jour de fêtes religieuses, tenue vestimentaire, grands rassemblements, etc.).

- Des expressions identitaires, en particulier religieuses, entendent réintroduire la préférence exclusive à dire et à organiser la vie commune. Nous sommes de plus en plus confrontés à cet intégrisme qui confond engagement personnel et vie collective. Dans des situations de vie associative fragiles, ces expressions peuvent instrumentaliser le centre social.
- La dimension identitaire des jeunes musulmans déborde largement la dimension religieuse. Elle met en jeu en particulier des revendications de "dominés". Cette affirmation religieuse pose davantage la question d'une reconnaissance identitaire que celle du droit à la liberté religieuse. *« Le pluralisme n'est plus seulement un pluralisme de conviction, mais aussi un pluralisme des identités. Les passions autour de la laïcité sont ainsi cristallisées aujourd'hui sur le problème des affirmations identitaires. Au-delà du refus unanime du "communautarisme" – comme*

il en allait hier du cléricisme – l'enjeu est de savoir s'il convient d'être intransigent sur le maintien d'une stricte séparation du public et du privé ou s'il est possible de reconnaître publiquement la diversité culturelle (par ex. à l'école). »³

En conclusion :

Les centres sociaux sont aux prises avec ces processus identitaires personnels et collectifs. Dans leur affirmation de la nécessité d'un espace laïque comme gage d'un vivre ensemble, ils peuvent être mal compris.

« Et pourtant, la laïcité n'est pas un combat contre les croyances mais une lutte contre la prétention politique des religions à définir, en dehors et en dessus des hommes, le sens de leur existence collective. La laïcité, en effet, porte en elle non seulement la pluralité des croyances et des identités mais aussi le projet d'une commune existence entre des hommes différents... »⁴

« La réponse est à trouver dans l'écoute, dans la reconnaissance des autres, dans la mise en dialogue des différences, dans la définition démocratique du projet du centre social, dans l'exercice d'une autorité faisant respecter les règles élaborées en commun. »⁴

Je ne crois pas que les hommes puissent vivre ensemble s'ils ne partagent pas des valeurs ; je ne crois pas qu'il y ait de société possible sans commune espérance. Pour vivre ensemble, nous avons besoin de croire ensemble, d'avoir des projets communs. Ces projets sont bien du domaine de la raison, situés dans les sphères du social et du politique, et donc dans la sphère laïque. Cependant, qui que nous soyons, athées ou religieux, nous avons besoin de représentations fondatrices pour fonder notre commune espérance, de les partager, de les mettre en débat.⁵

Il m'importe donc, en tant que chrétien, de pouvoir faire vivre un espace laïque où chacun puisse affirmer son identité, meilleur rempart contre le communautarisme. •

3. "La laïcité face aux affirmations identitaires" F. Champion, chercheur au CNRS. *Revue Sciences humaines* HS n° 39 – Décembre 2002.

4. *Ouverture*, revue des Centres Sociaux. Décembre 2002. J. Eloy, sociologue, Lille III, administrateur de la Fédération Nationale.

5. Repris de l'intervention d'Alain Complido, philosophe, lors des rencontres Sant'Egidio à Lyon – Septembre 2005.

La laïcité, un engagement



Nicolas Renard est principal d'un collège public dans la banlieue parisienne. Marié, père de famille, il fait partie de l'Équipe de Mission Précarité (sur Paris).

par Nicolas RENARD

ON peut avoir de la laïcité une idée relativement statique : ce serait la coexistence pacifique de différents courants de pensée dans une sorte de pacte de non agression qui permettrait aux uns et aux autres de mener leur vie paisiblement.

Tout autre me semble la réalité dans les lieux sensibles où elle se vit effectivement. La cohabitation des différentes familles de pensée contraint en effet à des ajustements constants où les uns et les autres sont mis en cause de façon permanente. La laïcité prend alors une forme beaucoup plus active et nécessite un véritable engagement de tous pour qu'une vie commune soit possible.

La situation du collège dont je suis le Principal me semble exemplaire à ce point de vue. Son

implantation dans un quartier de banlieue excentré l'amène à recevoir une population tout à la fois défavorisée et très diverse, avec toutefois une forte présence de l'Islam que l'on retrouve aussi chez quelques enseignants.

La laïcité au quotidien

Ce ne sont pas les questions religieuses ou "ethniques" qui retiennent l'attention au premier abord. Les difficultés relationnelles sont nombreuses à l'intérieur du collège entre élèves ou entre élèves et adultes, mais les conflits ne mettent pas face à face les communautés différentes en tant que telles. L'"embrouille" y est quotidienne : on se bat en rameutant les copains ou la famille pour un regard de travers, une parole déplacée ou un geste malencontreux. Des conflits partis de rien prennent rapidement des proportions importantes si on n'y veille et les adultes doivent constamment s'investir pour désamorcer les tensions, pour contrer la violence, pour permettre aux mots de prendre la place des coups.

Mais peu de conflits opposent en tant que telles les communautés d'Afrique du nord, d'Afrique noire ou d'autres pays d'Europe du sud ou de l'Est. Une bande de quatre élèves auteurs d'un jet d'acide dans la cour avait d'ailleurs été qualifiée

par un quotidien national de "quatuor Benetton" puisqu'il s'agissait d'un asiatique, d'un élève issu d'Afrique noire, d'un élève issu d'Afrique du nord et d'un hexagonal.

Mais ce bel œcuménisme n'interdit pas que les questions religieuses restent quand même très présentes et conduisent à des arbitrages qui peuvent être délicats.

Les deux ou trois apparitions de filles voilées n'ont pas eu de suite après discussion avec les élèves concernées. Plus délicate a été cependant la discussion avec une fille appartenant à un groupe pentecôtiste et refusant de mettre un survêtement pour faire du sport. Parfois aussi on saisit sur les cahiers de correspondance des mots ou des dessins qui expriment avec plus ou moins de discrétion des positions très partisans.

Et puis, il y a la période du Ramadan qui amène elle aussi à prendre des décisions. Autorise-t-on un élève à boire ou à manger quelque chose en classe au moment de la rupture du jeûne ? Maintient-on le programme d'entraînement intensif des sections sportives à la même période ?

Il n'y a pas de réponse simple à ces différentes questions. Chacune est susceptible de recevoir des réponses très différentes suivant qu'on accorde une plus ou moins grande place à telle ou telle religion

ou suivant qu'on refuse en tant que telle une position religieuse. Certes nous sommes tous d'accord pour admettre qu'aussi bien le programme des activités scolaires que le règlement intérieur doivent être appliqués de façon rigoureuse et égale. Mais les exemples donnés montrent bien qu'il est nécessaire d'arbitrer et qu'on peut le faire de façon différente.

Comment nous y prenons-nous ?

Nous avons souligné que les personnels connaissaient eux-mêmes une certaine diversité à l'image de celle des élèves. La constitution de l'équipe de direction en fournit d'ailleurs une illustration remarquable : parmi les quatre personnes qui la composent (un Principal, deux adjoints et un directeur de Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté), on compte en effet une personne très critique vis-à-vis de toute forme de religion, une personne de confession musulmane, une personne de confession juive et un chrétien. Il s'agit donc d'un patchwork assez exceptionnel, fruit du hasard et qui crée les meilleures conditions possibles pour mettre en œuvre une laïcité "ouverte".

Si les choses marchent en effet à peu près à l'heure actuelle et si nous parvenons tant bien que mal à gérer les situations qui se présentent, c'est pro-

bablement en raison de la communication que nous avons réussi à établir à l'intérieur de cette équipe de direction. Nous sommes en effet parvenus à nous connaître suffisamment, y compris dans nos convictions respectives. De l'humour souvent, un peu de provocation parfois nous ont aidés à mieux connaître les valeurs et les positions des uns et des autres ainsi que leurs limites. Cela nous permet de discuter quand il y a nécessité sans heurter les convictions de l'autre et d'aboutir ainsi à des décisions dans une certaine transparence. Nous savons jusqu'où les collègues peuvent aller.

Cette situation de connaissance mutuelle permet de mettre en place de façon à peu près pacifiée et cohérente la laïcité républicaine. Celle-ci doit trouver le délicat équilibre entre la possibilité pour les uns et les autres d'affirmer leur identité dans le domaine de la religion et d'éviter en même temps le prosélytisme. On a pu ironiser sur les débats relatifs à la taille des crucifix ou des signes religieux que l'on pouvait tolérer à l'intérieur de l'école. Il n'en reste pas moins que le quotidien nécessite de discuter et d'interpréter pour savoir s'il y a ou non prosélytisme. Les exemples que nous avons évoqués précédemment le montrent assez : rien n'est jamais acquis dans ce domaine. La vie impose de constants réajustements dans un équilibre précaire où le rai-

dissement de l'un ou de l'autre peut intervenir à tout moment. La tentation de prosélytisme n'est jamais très loin...

Il subsiste encore aujourd'hui dans la société et au sein de l'Éducation nationale des tenants d'une laïcité pure et dure qui refusent toute existence à la religion et en traquent toute manifestation. La situation que nous vivons dans ce collège rend difficile une telle position tant elle nie à l'évidence la réalité d'identités marquées de façon plus ou moins fortes par des appartenances religieuses. Mais ces appartenances ne peuvent se faire prosélytes et c'est là tout le difficile équilibre qu'il faut instaurer. La communication joue ici un rôle essentiel. Le silence ne peut tenir lieu de ligne de conduite si l'on veut éviter des retours plus anarchiques et plus violents d'expressions religieuses qui peuvent alors devenir incontrôlables.

Comment cela interroge-t-il ma foi ?

Le premier bénéfice de cette situation est de donner le sens du réel et la conscience que les autres existent dans leur différence. Notre vie ou nos engagements dans certains milieux à dominante chrétienne peuvent nous faire oublier la présence d'autres composantes idéologiques dans la société actuelle.

Mais plus profondément cette situation de partage d'une responsabilité éducative commune avec d'autres qui n'ont pas les mêmes convictions influe sur ma foi elle-même et l'enrichit. L'anticlérical, le juif ou le musulman peuvent être porteurs de valeurs et d'attitudes qui m'interrogent et m'amènent à évoluer. Jésus-Christ nous a ouvert un chemin de disponibilité à Dieu et aux hommes. Il ne nous a pas enfermés dans le carcan de formules théologiques étroites ou d'un code moralisateur. Il nous invite à être "perméables" à autrui et, de ce fait, à Dieu. Je ne vis pas du tout cette situation de perméabilité comme un renoncement ou comme un dévoiement de l'Évangile. Plutôt comme un accomplissement. En acceptant la rencontre, le dialogue et la responsabilité commune, je n'ai pas le sentiment de renoncer à quoi que ce soit de l'Évangile, mais plutôt de le mettre en œuvre aujourd'hui, même si je suis conduit sur des chemins que je n'avais pas prévus initialement.

Je l'ai dit au début : la laïcité, là où les conditions existent pour qu'elle soit réellement vécue, n'est pas seulement une situation de simple coexistence. Elle suppose un engagement actif des uns et des autres à la fois dans leur propre conviction et dans la rencontre de l'autre. Cela pourrait avoir saveur d'Évangile. •

La laïcité, une chance et un défi pour les femmes



**Marie-Noëlle Brelle,
mariée, mère de
famille, médecin
en PMI dans le
Val-de-Marne,
fait partie de
l'Équipe de Mission
d'Ivry-sur-Seine (94).**

par Marie-Noëlle BRELLE

LE métier de médecin, je l'exerce dans un centre de PMI (service départemental – public – de Protection maternelle et infantile) dans le Val-de-Marne. C'est donc un lieu de santé relevant du service public qui a essentiellement une mission de prévention. Le personnel est essentiellement féminin. Nos activités comportent deux volets : des consultations de planning familial avec le suivi des grossesses, une activité médicale de gynécologie au sens large et des consultations de pédiatrie pour le suivi des bébés et enfants de 0 à 6 ans. Nous avons aussi d'autres activités : information dans les collèges ou lycées sur les questions de sexualité, contra-

ception, prévention des maladies sexuellement transmissibles, la formation, le contrôle et l'encadrement des assistantes maternelles.

Qui sont les usagers qui fréquentent les centres de PMI ? Des jeunes filles parfois mineures, parfois sans compagnon, des jeunes femmes, des mamans, des enfants accompagnés de leur mère et parfois de leur père. D'où sont-elles originaires ? De toutes cultures et origines mais en majorité originaires d'Afrique noire (Mali / Sénégal et Congo) ou du Maghreb, d'Asie aussi.

Des situations qui posent la question de la laïcité

Les femmes et leur tenue :

Des femmes par la tenue qu'elles portent montrent leur appartenance religieuse. Pour moi et mes collègues, la tenue, le voile en particulier, ne pose aucun problème. Cela n'empêche pas la communication. Certaines femmes sont très à l'aise, se situent avec nous comme avec les autres. Nous découvrons aussi une certaine féminité, car certains foulards sont jolis, élégants en

accord avec le reste de leur tenue. Chez certaines femmes plus jeunes, nées en France, qui "prennent le foulard", je ressens chez elles une certaine gêne : elles se sentent jugées, discriminées. C'est un choix difficile à tenir qui les rend parfois irritables.

Enfin, quelques familles, rares, affichent leur religion de manière plus ostensible. C'est un phénomène récent. Je pense à une famille maghrébine et à une famille juive. Récemment, je me suis trouvée dans une situation délicate avec une femme de tradition juive dont le mari une fois entré dans le cabinet s'est mis à psalmodier ! Une autre fois, une toute jeune femme est venue voilée de noir, son visage tout recouvert ainsi que ses mains. Elle était accompagnée de son jeune mari originaire de Vitry-sur-Seine. Ce genre de situation suscite beaucoup de rejet de la part du personnel.

Je voudrais aussi parler d'une assistante maternelle à domicile, (nourrice), marquée par la foi musulmane dont le mari m'a dit : « *Ma femme est précieuse, c'est un cadeau de Dieu. C'est pour cela qu'elle se voile pour sortir et qu'aucun homme ne pourra rentrer chez elle en dehors de ma présence.* »

Planning familial :

• À propos de contraception :

Beaucoup de femmes musulmanes (qui ne cachent pas leur religion) consultent en PMI dans le cadre du planning familial. Elles souhaitent adopter une contraception pour espacer les naissances, permettre de préserver la santé des enfants et de la mère ainsi que l'équilibre familial. Cette contraception est assumée par la femme et par l'homme. Parfois pour des femmes originaires d'Afrique noire, c'est délicat. Elles vivent des situations de promiscuité, de polygamie. Ainsi, madame F. me dit : « *Je ne peux pas prendre la pilule. Monsieur ne veut pas. Si je n'obéis pas, je suis punie par Dieu. S'il le voulait, je pourrais la prendre.* » La soumission à Dieu (le cœur de sa foi) implique la soumission à son mari dans ce domaine.

• À propos d'avortements :

Nous nous trouvons face à des situations beaucoup plus douloureuses de femmes en détresse, d'avortements pratiqués en cachette de la famille... La blessure est alors immense, faite de honte et de culpabilité.

La laïcité, une chance, un défi pour nous et pour elles

Les centres de PMI sont souvent un lieu d'écoute, sans jugement, du fait de notre "laïcité" ; cela permet aux femmes de dire leurs questions. Par exemple, cette mère marocaine qui avait mis sa fille de 3 ans à l'école coranique au Maroc, pendant les vacances. Son fils de 12 ans n'a pas voulu y aller ni faire la prière. Nous avons échangé sur ces questions et sur la douleur qu'elle vivait. Nous leur permettons de dédramatiser des situations, « *J'ai peur qu'on me juge parce que j'ai le foulard.* », « *J'aimerais travailler à l'extérieur mais je ne peux pas à cause du foulard.* » Ces femmes nous parlent de la religion comme du reste, de manière libre.

Nous, nous découvrons ce qu'il y a derrière le foulard : au contact de ces femmes, j'apprends un sens de l'altérité auquel mes collègues sont sensibles.

Des femmes préparant un voyage au pays tant attendu, toutes chargées de cadeaux pour leur famille ; à la question de la date de leur départ, elles répondent : « *Inch'Allah, si Dieu le veut, l'été prochain.* »

Par leurs mots, leurs attitudes, leurs gestes, elles rappellent que la vie n'est pas maîtrisable. Des nourrices disent : « *Ce que je fais pour les enfants, je ne le fais pas pour l'argent. Je le fais pour les enfants et parce que le Dieu, il est là.* » Nous découvrons aussi un respect de la vie avec ses difficultés, ses handicaps : des nourrices d'origine maghrébine ont cette expression : "c'est Dieu qui nous le donne" en parlant de l'enfant handicapé.

Harmonie et opposition avec les valeurs évangéliques

En opposition avec le sens de la personne découvert dans l'Évangile, je citerai l'histoire de la famille F. où nous sommes témoins, jour après jour, année après année, que le corps des femmes n'est pas respecté. Nous sommes témoins de maltraitements répétés sur chacune d'elles et

parfois sur les enfants... Mais nos discours ne passent pas ! Malgré des grossesses répétées, les allaitements qui suivent, ces femmes continuent de faire le ramadan, mettant en jeu la santé de leur bébé et la leur.

En harmonie et, au risque de tenir un discours trop simple, trop simpliste, je soulignerai que ces gens disent à leur manière leur foi et cela a pour résultat que la question de Dieu est posée. Il n'est pas de semaine où cette question ne soit partagée entre nous...

Pour ma part, certaines femmes, par leur attitude, par la manière dont elles se situent dans la vie, me font penser à cette phrase de saint Paul : « *Tout vous appartient, vous appartenez au Christ, le Christ appartient à Dieu.* » (1^e Lettre aux Corinthiens 3, 21-23).

La vie ne nous appartient pas... •

En Chine... des cousins de la laïcité !



**Depuis la Chine
où il vit,
Jacques réagit à
ces réflexions sur
la laïcité.**

par Jacques MEUNIER

MÊME si la laïcité prête à bien des débats en France, le terme en lui-même est parfaitement univoque et l'on devrait s'attendre à lui trouver des équivalents eux aussi univoques, dans d'autres langues. Or le terme n'existe pas comme tel dans la langue chinoise et donc le concept non plus. Serait-ce à dire que les réalités idéologiques, politiques, culturelles et sociales, auxquelles s'applique le terme de laïcité, seraient uniquement françaises, la fameuse "exception" ? Et plus particulièrement, faudrait-il se priver de ce concept si riche pour parler de ces réalités en Chine ?

La pratique et l'expérience du professeur de français en Chine tendent à relativiser cette difficulté, réelle malgré tout. Certes, lorsque, voilà vingt ans, dans le cadre d'un cours de civilisation française, l'on devait présenter les trois grands principes de l'école publique : « obligatoire, gratuite et laïque », on se heurtait à un certain scepticisme amusé quant à la gratuité ou à l'obligation de l'école, mais surtout à une incompréhension totale quant à la laïcité. Habités qu'ils étaient à ne comprendre toute réalité qu'à travers le prisme de l'idéologie du pouvoir, les étudiants ne pouvaient imaginer rien en dehors de cette grille. Les choses ont certes changé mais la laïcité continue à poser question. Ainsi, à la fin de la dernière année universitaire, une étudiante avait choisi, comme sujet de son mémoire de fin d'études, de présenter "La laïcité à la française". Cette idée lui avait été inspirée par un texte, étudié en classe, à propos de la loi sur les signes religieux à l'école. Elle a eu toutes les difficultés du monde à se positionner au-delà du simple affrontement du pouvoir à certaines religions, affrontement à caractère raciste.

Esprit de tolérance ?

Cela est bien compréhensible ; en effet la Chine, qui n'a jamais connu de guerres de religion, a au contraire développé, à certaines périodes de son histoire, un esprit de tolérance que l'on peut dire unique, au moins jusqu'à l'orée des temps modernes. Le voyageur que la curiosité conduirait jusqu'à Quanzhou, de la province du Fujian, aujourd'hui ville continentale mais autrefois port maritime d'où partait, aux XIV^e et XV^e siècles, la Route de la soie maritime, serait surpris de trouver là des traces de toutes les religions alors connues (christianisme, judaïsme, hindouisme, islam, bouddhisme, taoïsme.) Autre exemple, contemporain celui-là : lors d'un récent voyage, je suis passé à Yinchuan, capitale de la province du Ningxia, et j'ai vu, dans le même quartier, très proches l'un de l'autre, une mosquée, un temple bouddhique et une église catholique, tous trois établissements totalement ouverts et en pleine activité. Comment une telle tolérance, une telle cohabitation ont-elles été et restent-elles parfois possibles ?

Depuis Confucius, les Chinois ont élaboré une philosophie que l'on pourrait dire "laïque" et cela a façonné un esprit sceptique et pragmatique, qui s'accommode aisément de toutes les manifestations religieuses qui fleurissent un peu partout : les temples où l'on vient demander la chance ou le bonheur au prix de force cierges rouges et bâtons d'encens, les montagnes sacrées et leurs cortèges de pèlerins mêlés de curieux ou de simples touristes.

Ne nous attardons pas trop à cette vision idyllique d'un pouvoir qui par fidélité à ses racines lointaines, ferait ainsi preuve d'une tolérance de tous les instants. Nous savons bien que la réalité est tout autre. Il n'est que de suivre l'actualité de ce pays pour savoir que la répression de l'expression religieuse demeure vive.¹ Le gouvernement chinois peut prétendre respecter le droit d'avoir en privé une conviction, mais il admet difficilement le droit in-

trinsèque de célébrer publiquement un culte, de diffuser des documents religieux ou de manifester des convictions en dehors des cinq religions officiellement reconnues (taoïsme, bouddhisme, islam, catholicisme et protestantisme) ; même dans le cas de ces dernières, le gouvernement s'arroge le droit de faire une distinction entre orthodoxie acceptable et hétérodoxie illégale. Ce couple d'orthodoxie – hétérodoxie (défini, ajusté, actualisé par le pouvoir) intervient fréquemment dans les analyses officielles. C'est par exemple en raison de son hétérodoxie que le mouvement Falungong, largement inspiré des traditions taoïstes et bouddhistes, est interdit et réprimé en Chine continentale.

Pas de laïcité donc dans les rapports du pouvoir aux religions, la sphère du public n'accordant et ne laissant même aucune place entre elle et la sphère du privé.

1. Un exemple, parmi de nombreux autres, d'information sur cette répression :

Chine : une quarantaine de chrétiens, dont deux Américains arrêtés en Chine – AFP

Une quarantaine de chrétiens, dont deux étudiants américains en théologie, ont été arrêtés la semaine dernière dans le centre de la Chine, a indiqué un groupe de défense des droits religieux. [...]

China Aid Association a récemment fait état de plusieurs autres arrestations de chrétiens en Chine, dont des adolescents dans la grande banlieue de Pékin, le 22 juillet, vite relâchés après avoir été avertis. AFP – 9/8/05

Qu'en est-il dans les rapports du pouvoir politique à la société ?

Il est devenu habituel, en Occident, de distinguer entre l'espace politique qui recouvrirait tout ce qui relève de l'État, des collectivités locales et des services publics, et l'espace privé (vie privée et entreprises privées), un espace social qui engloberait les partis politiques, les syndicats, les associations, un espace qui permettrait l'expression publique d'opinions personnelles, qui serait le lieu d'exercice de la citoyenneté et des libertés.

Sans plaquer ce schéma à la réalité chinoise, on peut dire qu'un tel espace social y serait en cours de formation, espace dans lequel s'expriment et agissent des hommes et des femmes, des groupes mêmes, forcément hétérodoxes puisque hors de la sphère du pouvoir.

« De par sa profonde mutation qui est en cours depuis un quart de siècle, la société chinoise redéfinit les liens qui l'unissent ou la divisent dans ses rapports à un pouvoir central toujours en quête

de légitimité, [...] que malmène l'ouverture économique du pays aux enjeux complexes de la mondialisation. »² Les conséquences ou les réactions à ces transformations sont multiples et s'expriment en de nombreux courants hétérodoxes. D'une part, nous assistons à une restructuration complète d'un monde associatif en pleine expansion ; d'autre part une nouvelle génération d'activistes, issue de ces bouleversements, parvient à légitimer ses moyens d'expression par le recours à une presse écrite qui ne ménage guère ses critiques à l'égard des représentants du gouvernement.

Ce n'est pas ici le lieu de développer ces différents points. Je me bornerai à illustrer le développement du rôle des médias, par des constats d'expérience. La presse écrite s'est manifestée très vite, dès le début des années 80, dans un rôle de critique. À l'époque s'était développé un genre littéraire, dit *Littérature de reportage*, assimilable au journalisme d'investigation, qui s'en est pris vivement à la corruption et aux profiteurs de tous acabits. Le représentant le plus célèbre de ce mouvement était Liu Binyan. À la demande d'une revue chinoise j'avais traduit l'un de ses

2. Cf, Emmanuel Lincot, docteur et sinologue, spécialiste de sémiologie appliquée au cadre des relations culturelles internationales.

textes et obtenu de lui-même l'autorisation de le faire. Ma traduction n'est jamais parue. L'embellie des libertés en 1983 ayant fait long feu, l'auteur en question s'est vu contraint à l'exil aux États-Unis après avoir été radié du PCC (Parti Communiste Chinois) pour la troisième fois de son existence.

Ma seconde remarque portera sur Internet et les opportunités que ce système offre, même en Chine. On entend souvent dire que le pouvoir contrôle et limite l'extension de ce média, et interdit même l'accès à certains sites. Je crois que la situation n'est pas aussi sombre qu'on le dit, et en tout cas très contrastée d'une région à l'autre. Ainsi, tout près de notre université, on peut trouver au moins trois de ce que j'appelle les cyber-usines, c'est-à-dire de vastes salles équipées de plusieurs centaines d'ordinateurs et ouvertes 24 heures sur 24, à des tarifs abordables pour la plupart de nos étudiants. On trouve une telle salle dans l'enceinte même de l'université. Nom-

breux sont les étudiants qui trouvent là des informations en anglais ou en français, mais aussi des sites d'échanges en chinois portant



sur les sujets les plus divers. Telle étudiante, par exemple, m'a ainsi dit son étonnement d'y avoir appris que la lèpre sévissait encore dans son pays.

Il n'est pas jusqu'aux journalistes de télévision qui ne soient tentés, eux aussi, par "l'hétérodoxie". Ainsi, pendant plusieurs mois, le printemps dernier, telle chaîne de "ma" ville nous offrait des reportages de terrain où la vérité n'était pas forcément celle exprimée par les

cadres locaux, d'ailleurs souvent ignorés de ces journalistes. Une refonte, en juin, des différentes chaînes de la ville a malheureusement mis fin à cette audace.

Démocratie, libertés, citoyenneté, autant de cousins de laïcité, sont des mots qui reviennent à l'esprit quand nous pensons à la Chine. Des bouleversements, des changements sont en cours. Ce pays et ce peuple restent imprévisibles. Alors, observons et attendons ! •

Itinéraire à travers la laïcité*



Pierre Jeanne est intervenant social auprès de demandeurs d'asile et, depuis plus de vingt ans, militant dans une association de solidarité avec les immigrés, au Havre.

par Pierre JEANNE

INTERPELLÉ par Gilbert Delanoue** comme “personne ne partageant pas vos choix confessionnels”, j’apporte ici mon témoignage personnel sur mon cheminement à propos de la laïcité en évoquant trois épisodes de ma vie. D’abord le legs conjoint de l’éducation familiale et de l’école publique, puis des événements qui m’ont invité à me ré-interroger, enfin, la façon dont la question de “l’attitude laïque” a pu se poser dans le cadre de ma vie professionnelle.

* Témoignage donné à une rencontre régionale de la Communauté Mission de France en Normandie sur le thème de la laïcité, 11 novembre 2002.

** Cf. dans ce même numéro, article suivant.

À quinze ans en 1971, qu'en est-il de la laïcité ?

Élevé dans un milieu populaire et non-croyant, j'ai bénéficié d'une éducation assez libre et ouverte marquée par un certain nombre de valeurs humanistes et laïques. À la maison, les discussions étaient fréquentes et se déroulaient sans tabou dans cet "après mai 68" où l'une de mes sœurs, étudiante à Paris, avait activement participé aux événements.

Dans ce contexte, et à la fin de ma scolarité secondaire, mon approche de la laïcité se limitait à des notions somme toute assez vagues :

- la laïcité, c'est un héritage du passé, et c'est bien,
- cela a rapport avec l'école gratuite et ouverte à tous,
- cela représente une revanche des athées sur les croyants et l'Église qui avaient une grande mainmise sur la société. La loi Ferry et la séparation de l'Église et de l'État en constituaient les deux seuls repères événementiels.

C'était comme un legs et un acquis de l'histoire qu'il était donc inutile de creuser. Du coup, le périmètre de la laïcité s'en trouvait limité au seul fonctionnement de l'école et à l'éviction passée de l'Église dans la conduite des affaires de l'État. Un périmètre étriqué donc, qui ne permet pas de comprendre la notion de laïcité comme un outil vivant d'interrogation sur des questions sociales ou politiques, dans et hors l'hexagone.

Luttes étudiantes et nouvelles questions...

Déjà jeune militant politisé, la question de la laïcité a rebondi au cours des luttes étudiantes de 75-76 : nous nous opposions à un projet de réforme qui, pensions-nous, aboutirait à un système d'enseignement supérieur à deux vitesses. Nous dénoncions l'instauration d'universités "d'élite", bien financées par les milieux professionnels qui pourraient mettre leur grain de sel dans le contenu des enseignements, et d'universités "poubelles", plus accessibles et moins bien financées. Notre

mouvement se réclamait de la défense de l'école laïque. Je ne comprenais pas ce que venait faire l'école laïque là-dedans.

Mon petit bagage de base ne me permettait pas de comprendre le rapport entre la laïcité et la lutte que nous menions. De longues discussions m'ont alors fait entrevoir à quel point elle embrassait un champ plus vaste : un rapport intrinsèque avec la notion de démocratie et, en particulier, avec les valeurs de liberté et d'égalité. Ainsi la laïcité n'était pas qu'un garde-fou poussiéreux face aux prétentions de l'Église, mais un outil de lutte vivant face à toute communauté prétendant s'immiscer dans le contrôle et l'organisation des programmes scolaires ou de l'école elle-même, fut-ce le patronat dans le cas présent. Et au-delà bien sûr, toute communauté prétendant imposer ses règles à l'ensemble de la société. Voilà qui incitait à s'interroger sur la notion de communautarisme au-delà de l'aspect religieux, c'est-à-dire aussi culturel, social, voire politique. En général, le consensus final tournait autour de la formule (qui, soit dit en passant, me paraît toujours d'actualité) de « pas de démocratie sans laïcité, pas de laïcité sans démocratie » !

Des débats dans le travail et la militance aux côtés des immigrés

À partir de 1982, je me suis engagé professionnellement au sein de l'APAAM, association havraise de solidarité avec les travailleurs immigrés, un milieu où la question laïque rôde en permanence. La religion constitue en général un élément plus structurant dans la vie sociale des communautés étrangères que chez nous, et, dans le milieu de la solidarité, cohabitent des associations issues de milieux athées comme chrétiens. Je ne prendrai que deux exemples, chronologiquement le premier et le dernier auxquels j'ai été confronté durant les vingt années passées à l'APAAM.

a) "L'affaire de la mosquée" en 1983

En 1983, sur la base d'une demande émanant de personnes ou d'associations issues des communautés immigrées du Havre, un collectif d'associations a posé fortement à la mairie du Havre la question d'un lieu de culte pour les musulmans résidant dans l'agglomération. À cette époque, le sujet a vite pris un tour pas-

sionné : moins d'ailleurs entre la mairie et les associations qu'entre membres des associations elles-mêmes ! Ce qui me paraît intéressant dans ces "engueulades" de l'époque, c'est qu'elles révélaient deux approches distinctes de la laïcité qui ont toujours cours aujourd'hui.

Les uns se disaient déçus, voire consternés, qu'un nouveau collectif associatif de solidarité, porteur d'espoir pour la défense des droits des immigrés, mène pour premier combat public l'obtention d'un lieu de culte : « *N'y a-t-il pas suffisamment de problèmes de logement, de séjour, de droits sociaux ou politiques, pour que la religion prenne une telle place ?* » disaient-ils... De ce point de vue, la religion, dans la tradition laïque, est un obstacle à la liberté individuelle de pensée et donc la revendication d'un lieu de culte suspecte.

Pour d'autres, les choses en allaient autrement. "L'attitude laïque" consistait à mettre en relation la notion de laïcité avec la situation concrète à laquelle on avait affaire, à partir de plusieurs questions : Quel rapport les communautés entretiennent-elles avec la religion ? Quelle est la place de ces communautés dans l'organisation politique et sociale de la société ?

Ces questions amènent différents constats : d'abord que les immigrés demeurent, en grande partie, considérés comme des citoyens de seconde zone. Ensuite que l'absence d'un lieu de prière est ressentie par eux comme participant de l'exclusion dont ils font l'objet sur de nombreux terrains. Partant de ces constats, il ne s'agit pas de privilégier la question de la mosquée, mais de comprendre que le droit à un lieu de culte constitue un respect du droit de la personne au même titre que le droit au logement ou au travail.

b) La lutte des sans-papiers de 98 :

Le Havre a été en 98 le théâtre d'une des plus longues mobilisations des sans-papiers. Elle s'est manifestée par l'occupation durant plus d'une année de l'église saint-Pierre de Caucriauville, par une mobilisation locale exceptionnelle, une grève de la faim et, enfin, par une victoire puisque quasiment tous ont fini par être régularisés. La transparence avec laquelle les sans-papiers et les soutiens ont fonctionné, l'ouverture à tous et à tout moment pour venir discuter ont favorisé ce qu'on appellerait aujourd'hui un vrai "mouvement ci-

toyen”. Les milieux laïques traditionnels n’ont pas été en reste : associations laïques ou milieu instituteur s’étaient remarquablement mobilisés dans les classes avec leurs élèves, auprès des parents, pour faire de l’information et collecter de l’argent en soutien à la lutte.

En fin de mouvement, une question non sans rapport avec la laïcité a provoqué l’éclatement du comité de soutien. Alors que la transparence était de mise, il est apparu en fin de conflit que certaines sommes d’argent avaient été affectées par les sans-papiers sans aucun contrôle. Parmi ces sommes, un versement assez important avait été fait à des marabouts “prestigieux” venus tout droit de Paris recueillir l’obole leur permettant de prier pour l’obtention des papiers. Cette venue s’était accompagnée, sans que les soutiens en soient avisés, de l’achat de moutons pour une fête célébrative.

La chose une fois connue, une assemblée générale s’est traduite par un véritable psychodrame. Pour les uns, l’acte constituait une rupture du pacte laïque implicite qui prévalait : respect de la culture et de la croyance de chacun mais démocratie et transparence en ce qui concernait la conduite de la lutte et de son ob-

jectif : la régularisation de tous. Certains ont fait valoir leur colère et leur regret d’avoir collecté de l’argent auprès de parents d’élèves ou d’autres personnes pour une cause précise et de voir cet argent reversé à des religieux ayant flairé la bonne affaire ou pour une cérémonie. Pour les autres, tout un déplorant qu’il n’y ait pas eu de discussion préalable, cette attitude relevait d’un “laïcisme ethnocentriste” de “laïcards intégristes” incapables de comprendre la dimension culturelle spécifique des acteurs de cette lutte.

Entre ces deux positions passionnées, l’attitude laïque à ce moment aurait dû partir de deux constats : oui, certaines pratiques communautaires (communautaristes ?) avaient cassé le ressort du soutien précieux qui prévalait jusque là. Mais en même temps il n’était pas possible de prendre appui sur la défense de la laïcité pour se retirer du soutien à cette lutte ayant pleinement sa place dans le combat laïque.

Pour conclure, je dirai que rien, dans notre société, n’incite à une véritable réflexion sur la laïcité. Il me semble également qu’il est important de distinguer les principes laï-

ques (règles historiques de fonctionnement de la société) et “l'idéal laïque” qui constitue l'aspiration à un modèle social d'épanouissement harmonieux au plan individuel et collectif. De ce point de vue, le MEDEF représente aujourd'hui pour l'avenir de nos enfants un danger bien plus grand que l'Islam.

Par ailleurs, certaines déclarations faites par les nouveaux chevaliers de la laïcité au gouvernement à propos du port du voile à l'école inquiètent par leurs relents xénophobes et montrent qu'une laïcité bien comprise ne peut faire l'impasse sur le projet de société démocratique auquel on aspire. •

Au Havre, un débat très laïque sur la laïcité

par **Gilbert DELANOUE**

prêtre de la Mission de France



En Équipe de Mission au Havre, prêtre-ouvrier retraité, Gilbert est responsable de paroisse et militant dans plusieurs associations de solidarité et de défense des droits de l'homme.

LE samedi 10 janvier 2004, le Comité de réflexion et d'action laïque de Seine Maritime avait organisé une conférence-débat sur le thème "La laïcité à l'épreuve des intégrismes juif, chrétien et musulman", avec les co-auteurs du livre *Tirs Croisés* (Calmann-Lévy), Fianetta Venner (chercheuse en politique) et Caroline Fourest (journaliste d'investigation). J'étais entraîné à cette conférence par un ami non-croyant, Pierre Jeanne, qui venait de me remettre son témoignage donné à notre rencontre régionale.¹

1. Cf. dans ce même numéro p. 29.

Les conférencières ont présenté leur livre assez alarmiste motivé par les lendemains du 11 septembre et la conférence internationale de Durban. Elles y étudient les textes qui servent à instrumentaliser les trois religions à propos des sujets suivants : la femme, la sexualité, la culture, le rapport à l'État, le terrorisme (ou la violence). Leur conclusion est que les trois religions ont en elles toutes les possibilités d'interprétations liberticides, et que les fondamentalistes ont de plus en plus de pouvoir auprès des responsables politiques (Bush) et religieux (Vatican), les intégrismes juifs et chrétiens étant capables des mêmes méfaits que l'intégrisme musulman. De là, la nécessité du combat laïc car "lorsque l'État faiblit, la religion prend toujours la place".

La salle était comble et composée surtout d'enseignants. J'y ai vu beaucoup de personnes fréquentées dans des luttes militantes, mais je n'ai aperçu aucun chrétien connu. L'assistance était massivement acquise aux thèses des conférencières. Trois musulmans étaient présents et ont pris la parole :

- un musulman, plus culturel que religieux, a rappelé que l'intégrisme musulman trou-

vait son terreau dans la domination économique subie par les pays du Sud.

- un responsable d'une association religieuse très dynamique mais assez conservatrice a demandé l'égalité pour toutes les religions et les moyens d'exercice que l'État devrait leur donner selon l'article 2 de la loi de 1905.
- Une femme voilée a témoigné être libre et heureuse avec ce voile.

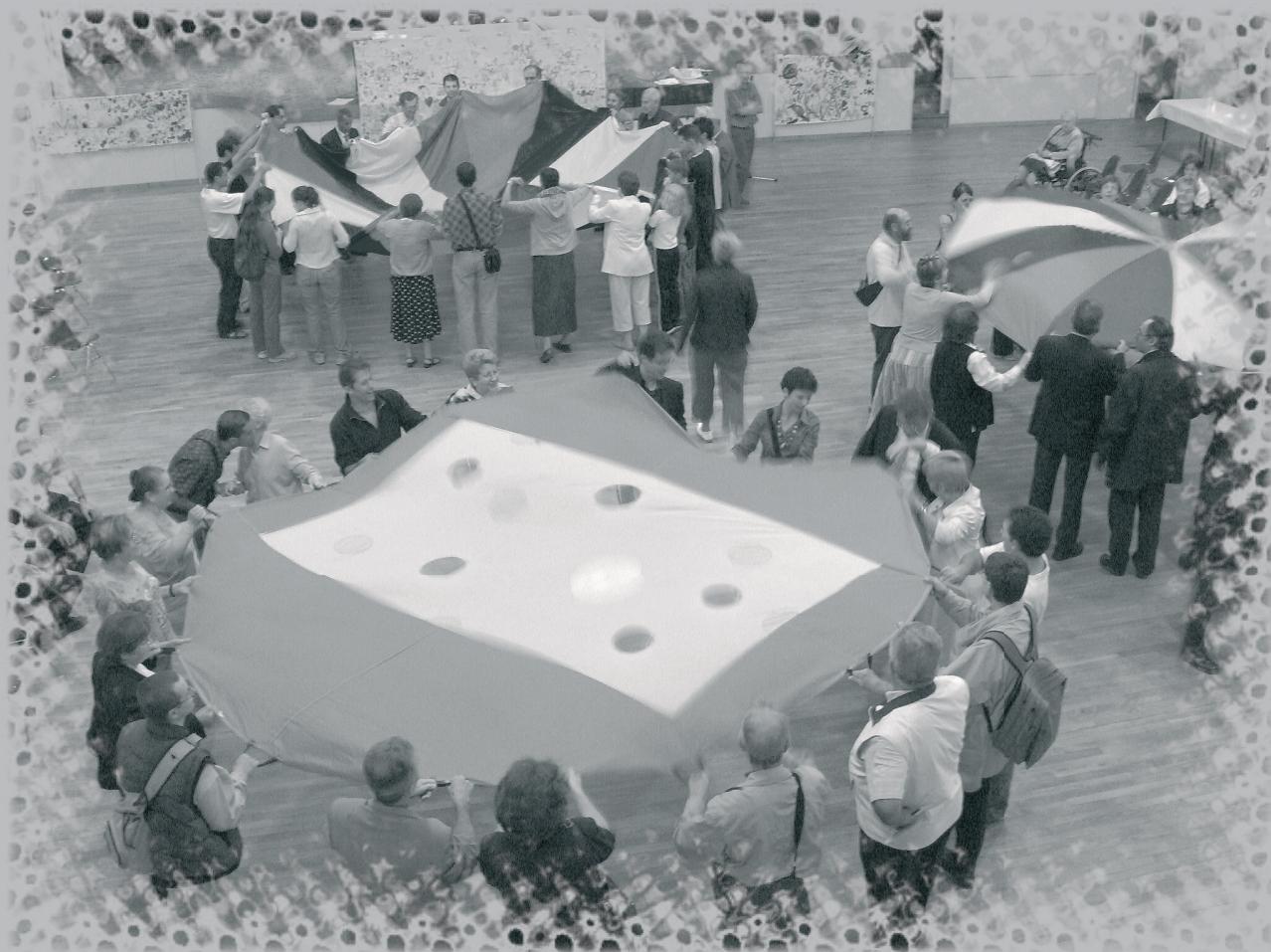
Au bout d'un moment, j'ai aussi demandé la parole et j'ai parlé en ces termes :

« Je suis prêtre catholique, militant à la Ligue des Droits de l'Homme. Comme curé, j'ai accueilli les sans-papiers dans mon église en 98, et j'accueille régulièrement les chorales des écoles laïques de mon quartier quand elles cherchent un lieu assez vaste. Je partage votre dénonciation des intégrismes mais il me semble que certaines affirmations pourraient être affinées. Vous avez dit par exemple : "Les religions interdisent l'esprit critique". Je ne peux pas être tout à fait d'accord car je suis disciple non pas d'un livre mais d'un certain Jésus qui a critiqué les intégristes de son époque au point qu'il en est mort. On

pourrait utilement se souvenir de l'analyse faite par Karl Marx qui invitait à distinguer dans la religion deux courants : un courant prophétique dénonçant tout ce qui opprime l'homme et un courant opium du peuple. On ne peut pas totalement séparer foi et religion, mais les systèmes religieux sont souvent tentés d'instrumentaliser la religion pour s'imposer ou pour s'allier aux puissants. Je remercie les militants laïcs pour leur combat qui peut aider les croyants à éviter ces dérapages. Je dis parfois que je suis laïque parce que chrétien, c'est-à-dire que je trouve dans ma foi une invitation à la responsabilité, à la fraternité, au respect de l'autre. Je ne vous en dis pas plus pour ne pas vous faire un sermon, mais je trouve cela aussi dans d'autres religions. En particulier chez des amis musulmans de nos quartiers, ou dans des livres comme *Ibrahim* et

les fleurs du Coran, ou ceux d'Amadou Hampaté Ba qui témoigne d'un Islam très ouvert, qui donne même une grande place à la femme (mouvements divers dans l'assemblée). Bref, je souhaite une laïcité qui sache voir la valeur de tout cela, et que nous cherchions ensemble à mettre le respect mutuel et la liberté de conscience au-dessus de tout. »

Mon intervention a été plutôt bien accueillie et l'une des conférencières a précisé : « *Il faut en effet distinguer d'une part ceux qui font de la religion une idéologie imposant un mode de vie et des convictions sans qu'on puisse les discuter, et ceux qui en font une culture pouvant être un enrichissement à proposer ; il y a par exemple dans le Coran une sourate dont on parle peu, la sourate de la délibération ...* » •



**Soirée "chrétiens – musulmans – juifs",
12 septembre 2005 à Saint Fons (69)**

La laïcité, cadre du dialogue interreligieux

**Propos recueillis
par Bernard MICHOLLET**



Saliha Mertani, Vincent Plazy et Naïma Didouche

L'Équipe de Mission de la Communauté Mission de France de Saint-Fons-Feyzin (diocèse de Lyon) est impliquée dans le dialogue interreligieux. Des partenaires de ce dialogue nous expliquent le rôle que le cadre laïque de la République a joué dans l'émergence de cette initiative.

Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

— **Saliha MERTANI** : Je suis maman de deux enfants, adjointe au maire de Feyzin, chargée de "l'emploi et du temps libre des jeunes" et directrice de la prévention de la délinquance. Je suis musulmane pratiquante. Mes parents algériens sont venus en France en 1945.

— **Naïma DIDOUCHE** : Je suis maman de trois enfants, membre du groupe interreligieux de Feyzin. Je suis musulmane pratiquante. Mes parents sont arrivés vers 1954 en France.

— **Vincent PLAZY** : Je suis catholique, membre de la Communauté Mission de France. Nous avons quatre enfants et je travaille à la Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion en Rhône-Alpes.

À Feyzin, vous développez un dialogue entre membres de communautés religieuses différentes ? Pouvez-vous nous dire sa genèse ?

— **Vincent** : En 2001, Noël et le Ramadan étaient proches l'un de l'autre. Une carte préparée par l'équipe de Mission de France a été distribuée auprès de membres de la communauté musulmane. Elle rappelait cette proximité en soulignant que Noël, comme le Ramadan, était un temps important pour la prière et la manifestation de gestes de solidarité.

— **Salîha** : Le Pape avait demandé aux chrétiens de s'associer aux musulmans par une journée de jeûne et de

prière le dernier jour du Ramadan.

— **V** : Notre initiative n'avait rien de public. Une carte était adressée aux musulmans de notre entourage. Elle a été distribuée à des parents d'élèves de l'école. Salîha l'a reçue car une personne de la communauté catholique de Feyzin l'avait mise dans son casier à la mairie.

— **S** : J'ai saisi l'opportunité de ce message qui m'a profondément touchée et je suis allée rencontrer les responsables de la paroisse. Cette carte devait être suivie d'autres actes, devenir l'occasion de partager d'autres moments.

J'ai rencontré Vincent. J'ai découvert qu'il était catholique pratiquant. Jusque-là, je le connaissais comme parent d'élèves. J'ai découvert que tout son investissement s'appuyait sur les valeurs religieuses. C'est au travers de l'école que le groupe a commencé à se former. Le premier "groupe œcuménique*" a démarré avec des parents

d'enfants de l'école. Nos échanges se sont approfondis en se centrant sur nos valeurs communes.

L'identité religieuse dans le cadre laïque

— **V** : Je crois que la question pour les musulmans que nous rencontrions était celle-ci : Est-ce qu'en France on va pouvoir continuer d'être pleinement français et musulmans ? Comment allons-nous transmettre nos valeurs ? En 2002, après les attentats du 11 septembre, nos échanges étaient marqués par une grande angoisse : la peur que les enfants qui cherchent à mieux connaître leur religion soient vus comme de futurs terroristes.

— **S** : J'ai voulu faire un voyage durant les vacances d'avril 2002 en Algérie pour mettre mes enfants au contact de leurs origines, de leur religion afin qu'ils se positionnent dans le pays, qu'ils puissent répondre à la question « *Je suis quoi ?* ».

* Dans l'interview, le qualificatif "œcuménique" est utilisé pour "interreligieux" et pas dans son sens technique chrétien (communion des Églises dans le Christ). Je l'ai conservé car il traduit un état d'esprit, la volonté de mettre en commun les valeurs religieuses des membres du groupe.

Comment percevez-vous cette laïcité ?

— **S :** Pour nous, la laïcité, c'est d'abord l'école. En son sein, l'égalité que la laïcité apporte aux uns et aux autres permet de ne pas être marqué par les différences, au contraire.

Nous avons échangé au travers de l'éducation des enfants, autour des valeurs, pour que les enfants nous voient dans un autre cadre. Nous voulions qu'ils découvrent le respect des religions, les valeurs d'amour et de partage et pas les valeurs d'extrémisme.

Nous sommes les grands défenseurs de l'école publique pour l'égalité entre les enfants. Elle permet la richesse de parcours différents. Elle est lieu de rencontres.

— **V :** Suite à la création du lotissement de Champ Plantier (350 logements) à la frontière entre Feyzin et Vénissieux, la rencontre entre les familles nouvellement arrivées et les feyzinois "de toujours" a pu se faire grâce à l'école, car il n'y avait pas d'autre structure favorisant la convivialité. Plusieurs fois, nous nous sommes mo-

bilisés côte à côte pour l'ouverture de classes supplémentaires. Nous voulions que nos enfants apprennent ensemble dans les meilleures conditions possibles.

Dans nos rencontres, le dialogue s'est vite noué autour de ce qu'on cherche à transmettre à nos enfants. Il était important que nous nous aidions à mettre des mots sur nos valeurs.

Des paroles et des actes

— **S :** Mais aujourd'hui, la parole ne porte pas assez. Si nos enfants ne nous voient pas poser des actes, ils ne nous croiront pas.

— **V :** Nous avons pris l'initiative d'une invitation familiale à l'occasion des deux temps forts que sont Ramadan et Pâques. Nous avons créé avec nos enfants des fresques sur la paix. Dernièrement, chacun a franchi la "porte de la paix" en traversant un rideau de bandes de papier où nous avions inscrit ce qui nous empêchait de faire la paix.

À plusieurs reprises, lors de nos dialogues entre adultes, nous avons pu

échanger des textes qui disent ce que nous portions personnellement.

— **S :** Nous parlons avec des gens qui ne nous jugent pas. Cela est très important car c'est la stigmatisation et des actes d'exclusion qui peuvent pousser au communautarisme.

Par exemple, nous avons pu discuter de l'occupation de l'église de Bethléem : comment chaque communauté a vécu cela ? Nous échangeons sur l'actualité au travers de nos valeurs.

Souvent, des événements ne sont pas lus de la même manière, avec la même sensibilité. Notre objectif est de sortir de la stigmatisation du monde arabe et des musulmans.

Notre groupe est mixte, composé d'hommes et de femmes. Cela est important parce que la France aime bien les Maghrébines, tandis que les garçons sont perçus comme de futurs délinquants. On entend souvent dire que c'est seulement au travers des mères et des femmes qu'on pourra mobiliser les populations d'origine maghrébine. Or les hommes sont tout autant mobilisés, contrairement

à ce qu'on répète : « *les hommes ont un double discours* » et « *les femmes sont naïves ou "dés-intégrées"* » !

Faire communauté dans le cadre laïque

— **S** : Les politiques sont hypocrites sur leur définition du communautarisme ! Par exemple, à Feyzin, on met en avant la communauté portugaise grâce au foot et à la culture. Si de notre côté, on décidait de créer une équipe de foot maghrébine, on entendrait crier ! Et pourtant... il n'y a pratiquement pas de portugais dans l'équipe de foot portugaise de Feyzin, mais bien un ensemble d'origines diverses qui font la force de la France !

La question du communautarisme est un faux débat. Il ne faut pas tomber dans ce piège. Il y a quelques décennies, il n'y avait pas la couche "religion musulmane", mais la couche "communisme" sur les immigrés. L'axe du mal était soi-disant le communisme et oeuvrait au travers de l'union soviétique, et aujourd'hui, la cible est déplacée, sans frontière,

ce qui facilite les OPA sur le pétrole. Ainsi, l'islam est désigné et nous avec lui ; nous, quel que soit le lieu où nous nous trouvons sur la terre, quelle que soit la pratique tolérante et généreuse que nous mettons en œuvre au quotidien. Tant que je vivrai, je défendrai farouchement ces mots qui sont inscrits devant chacune de nos mairies et pour lesquels de nombreuses personnes sont mortes : Liberté, Égalité, Fraternité.

La laïcité est un cadre valide, autour de la liberté, de l'égalité et de la fraternité. Elle est au fondement de la République. L'apothéose est l'école qui permet l'égalité à tous les niveaux, particulièrement entre les filles et les garçons. L'école est le lieu où cela s'exprime le plus. J'en suis la preuve vivante, et jamais je ne remercierai assez l'école de la République pour tout ce qu'elle m'a permis de connaître et de découvrir. Mais il reste un problème concret de stigmatisation. J'affirme ma religion. En France, on ne se pose pas la question de savoir si tous ceux qui sont d'origine maghré-

bine sont musulmans, pratiquants ou terroristes. Malheureusement pourtant, quand je dis que je suis musulmane, je dois ajouter que je suis "modérée". Or il n'est pas question de tendance pour les catholiques ou pour les protestants.

Quand on est musulman, on doit s'expliquer. Par exemple, on nous a "seriné" : Êtes-vous pour ou contre le foulard ? Je n'en ai rien à faire. Je respecte le choix de celle qui le porte.

— **Naïma** : Il est important que l'école soit laïque. Il n'y a pas besoin de signe religieux à l'école.

— **S** : Le signe religieux n'est pas le problème. Par contre, je ne suis pas d'accord quand le religieux fait changer le contenu du cours de gymnastique par exemple. Le contenu est égalitaire pour que tous aient les mêmes chances. Une chose est très importante pour nous, c'est la mixité dans notre groupe de dialogue et la présence des enfants (40 ou 50 enfants avec autant d'adultes).

Nous sommes les plus grands défenseurs de la laïcité ! •

La Commission islam-laïcité



Bénédicte du Chaffaut, mariée, mère de famille, en Équipe de Mission à Grenoble, est sociologue et théologienne (Centre Théologique de Meylan), spécialisée dans le domaine de l'Islam.

par Bénédicte du CHAFFAUT

DÈS 1986, dans le cadre d'une large réflexion sur la laïcité, la Ligue de l'Enseignement avait organisé à Paris un premier colloque sur le thème "Laïcité et Islam, compatibilité et incompatibilité". Et c'est elle qui a été à l'initiative de la création de la Commission islam-laïcité dès 1997.

Pour répondre à un défi important

S'intéresser à l'Islam correspond à un défi important pour la France contemporaine, car il s'agit, d'une part, de penser l'assimilation politique au sein de la démocratie française de citoyens français (ou appelé à le devenir), de confession musulmane, pour la plupart issus de l'immigration maghrébine et africaine, d'autre part, de réduire les difficultés propres au culte musulman face aux procédures qui

organisent en France, depuis 1905, les relations entre Églises et État. Si l'État ne reconnaît aucun culte (art 2 de la loi de 1905), il ne les méconnaît pas pour autant. C'est lui qui est garant des libertés, de l'ordre public, mais l'existence d'un cadre juridique ne suffit pas à garantir son application.

La naissance de la Commission correspond à ce souci d'approfondir les questions liées au rapport entre Islam et Laïcité, de lever les malentendus souvent nés de l'ignorance et des préjugés, de faire une analyse de la présence musulmane dans la société française, de rechercher les voies d'une intégration harmonieuse dans le cadre de cette laïcité, de sa philosophie et de ses institutions.

Une composition originale

La composition de cette commission est originale, marquée par un pluralisme idéologique et religieux. Elle rassemble, sans souci de représentativité institutionnelle, des hommes et des femmes aux statuts très divers, musulmans, catholiques, protestants, juifs, agnostiques, athées. On y trouve des responsables nationaux et locaux d'organisations musulmanes de diverses tendances, des responsables des cultes, des responsables syndicaux et associatifs,

des journalistes, des universitaires, des enseignants, des hauts fonctionnaires de l'État ou des institutions européennes, des chercheurs du CNRS, de l'EPHE (École pratique des hautes études), de l'EHESS (École des hautes études en sciences sociales)...

Elle travaille aujourd'hui sous l'égide de la Ligue des droits de l'Homme et du Monde Diplomatique. Nous nous y retrouvons à un rythme mensuel pour débattre à partir d'interventions de chercheurs ou de responsables de terrains autour de thèmes variés : l'islam en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas, l'approche du fait religieux au sein de l'Éducation nationale, l'analyse du fonctionnement de la citoyenneté chez les jeunes de confession musulmane, l'approche du fonctionnement de la carte scolaire comme élément de discrimination, la "charia" telle qu'elle peut se penser en situation de minorité.

Mais l'objectif est aussi d'agir sur l'opinion publique, en organisant des rencontres publiques, des actions de terrain. Notre dernière rencontre, début juillet à l'UNESCO, était centrée sur le thème "Islam, médias et médiatisations". Des réunions sont aussi organisées en province. La Commission s'est enfin lancée dans un travail de publication : deux ouvrages sont déjà sortis chez "l'Harmattan", le premier sur l'islam en France, le second sur l'islam en Europe.

Un lieu d'écoute

Pour moi, ce lieu est important parce qu'il est d'abord un lieu d'écoute. Quand on renvoie aux jeunes musulmans leur non-intégration, ils protestent vigoureusement. Ils se disent intégrés, mais disent qu'ils oscillent entre insatisfaction et désarroi ; insatisfaction devant l'absence de prise en compte de leurs demandes culturelles spécifiques, et désarroi devant les divers soupçons dont ils font l'objet. Ils voudraient apporter leur contribution spécifique à la société dans laquelle ils vivent et qu'ils espèrent enrichir de qu'ils sont, mais ils ne sont pas toujours compris dans cette démarche.

Plusieurs d'entre eux ont témoigné au sein de la Commission des difficultés pratiques rencontrées, moins du fait des lois ou des institutions que de celui des attitudes quotidiennes de la population, voire des élus ou des fonctionnaires. La pratique de l'Islam provoque dans l'opinion des attitudes de méfiance et ils se sentent souvent obligés de justifier leurs bonnes intentions. S'estimant victimes d'informations polémiques et d'amalgames politiques, ils constatent ne pas avoir assez d'occasions pour s'expliquer, expliquer leurs rituels, leurs symboles et leurs références théologiques.

Ils présentent les affaires de foulards islamiques comme ayant profondément affecté leur

confiance en une société qui interprète si vite et si négativement leurs symboles religieux. Ils dénoncent d'une façon générale ce qu'ils perçoivent comme une gestion policière de l'islam. Une suspicion pèse sur les responsables d'associations, les jeunes en particulier. Ils sont en contact régulier pour leurs activités avec les renseignements généraux, sont soumis à des contrôles fréquents au cours de leurs déplacements. Ce contrôle policier est une réalité qui contribue à entretenir l'idée d'une marginalisation des citoyens de confession musulmane.

La volonté d'être citoyen et musulman

De fait, les jeunes musulmans de la commission expriment une double volonté, celle d'avoir un engagement spirituel fort et celle de s'investir socialement, civiquement et politiquement dans la société française. Tout en se considérant comme intégrés, ils ressentent la difficulté à être de culture et de nationalité françaises et, dans le même temps, de confession musulmane. Ils refusent fermement de devoir choisir entre les deux, "être moins musulmans pour être plus citoyens".

Cette conception d'une citoyenneté active liée au respect de leur identité ne devrait pas être un motif d'exclusion de la société politique. Ceux qui pratiquent ne s'expriment pas en termes de droit à la différence, mais en termes de droit à l'identité.

Elle rejoint en tout cas la vision de nombreux membres de la commission, et entre autres, ceux qui, parmi nous, se rattachent plus précisément aux grandes traditions religieuses et qui ne veulent pas d'une laïcité de suspicion.

Une laïcité non d'ignorance et de suspicion, mais de dialogue et de débat

Je crois que la philosophie commune de la commission rejoint beaucoup celle qui a été exprimée par les trois présidents du Conseil d'Églises chrétiennes en France, le 8 décembre 2003, s'adressant au Président de la République française, au sujet de la laïcité : « *La laïcité n'a pas pour mission de constituer des espaces vidés du religieux, mais d'offrir un espace où tous, croyants et non-croyants, puissent débattre, entre autres choses, du tolérable et de l'intolérable, des différences à respecter et des écarts à empêcher, et ceci dans une écoute mutuelle, sans taire les convictions et*

les motivations des uns et des autres, mais sans affrontement et sans propagande. C'est cette vision de la laïcité que nous souhaitons promouvoir tant à l'école que dans l'espace public. Si la laïcité devait refuser cette place au religieux, elle deviendrait excessive et se transformerait rapidement en laïcisme intolérant ».

Le sens de ma présence au sein de la commission a été lié à mes responsabilités au Service des Relations avec l'Islam. J'y étais donc une sorte de sociologue-théologienne catholique, parfois chargée de remettre des choses au point quant à l'histoire du catholicisme et de la laïcité, mais suffisamment libre pour exprimer mes points de vue propres. De fait, je me suis trouvée très en convergence de la démarche d'ensemble de la commission et chaque fois que j'ai eu à m'exprimer, je l'ai fait en assumant ma vision de la laïcité. Je trouve aussi que cette réflexion est très stimulante pour nous chrétiens, dans la mesure où elle nous questionne sur notre propre repositionnement dans l'espace public, après une époque largement marquée par le repli sur le privé. Pour nous comme pour l'Islam, même si c'est autrement, l'expérience de se vivre désormais minoritaire est stimulante. Dois-je dire enfin que j'ai été très heureuse de rencontrer des femmes musulmanes voilées et pleinement actives dans la société. •

La source et le ciment

aperçu sur la question de la laïcité en Algérie

par **Jean TOUSSAINT**

prêtre de la Mission de France



**Depuis l'année 2000,
Jean Toussaint vit à
Alger, il y travaille dans
la formation.
Il y est responsable de
l'Équipe de Mission.**

L'ALGÉRIE et la laïcité ? Les réponses à cette question sont multiples et bien difficiles à harmoniser.

Un "chibani", un ancien, commencerait sans doute par sourire en rappelant que la loi de 1905 fut appliquée à tous les ressortissants français, y compris aux chrétiens et aux juifs d'Algérie, mais pas aux musulmans ! Et c'est en vain que le courant réformiste, inspiré par Abdelhamid Ibn Badis (1889-1940), en réclama l'application. Ce courant était en relation avec le mouvement turc des kémalistes*, sans pour

* Partisans de Mustapha Kamel Atatürk, fondateur de la Turquie moderne.

autant partager toute sa conception de la laïcité. Son objectif était d'abord de soustraire l'activité des Musulmans au contrôle de l'administration coloniale.

Un moudjahid, combattant de la guerre d'Indépendance, répondrait que les textes fondateurs de la République Algérienne, la plate-forme de la Soummam en 1956 comme la première constitution de 1963, sont d'inspiration laïque. Un des premiers articles de cette constitution déclare que : « *La République Algérienne assure à tous les citoyens sans distinction confessionnelle ou ethnique l'égalité devant la loi et garantit à chacun le respect de ses opinions, de ses croyances et le libre exercice des cultes* ».

Que dirait aujourd'hui un jeune Algérien de la laïcité ?

Poser cette question suppose déjà de changer de vocabulaire. Le terme utilisé jadis et qui était transposé directement du français, celui de « *al laikiyya* », a totalement disparu. On utilise désormais un terme importé du Moyen Orient, celui de *al (a) ilmāniyya*. Les étymologistes hésitent sur l'origine de ce néologisme, car on peut

le dériver de deux mots arabes. Le premier est *al 'ālam* (le monde), ce qui tirerait le sens vers l'idée de sécularisme. Le deuxième est *al 'ilm* (la science), ce qui tirerait le mot vers le terme de rationalisme ou même de scientisme. À l'origine, ce mot a été introduit par les Libanais, pour revendiquer leur indépendance par rapport au Califat Ottoman, la démocratie et le respect des minorités. Il a ensuite été repris, mais dans un sens différent, par les partisans du panarabisme. Aujourd'hui, ce terme a en général dans le monde arabe une connotation négative et est régulièrement dénoncé dans les mosquées comme étant un concept importé d'Occident.

Un jeune islamiste reprendrait un argumentaire standard : La laïcité introduit une séparation mortifère entre les droits de l'homme et les droits de Dieu. En excluant les valeurs religieuses de l'organisation des rapports sociaux, elle entraîne le développement d'un individualisme forcené aux dépens des valeurs de solidarité ainsi que l'absence de toute considération morale dans l'action politique. Refusant de prendre en compte les caractéristiques essentielles et constantes de l'être humain, elle énonce des lois limitées, hésitantes et finalement

erronées. Elle disqualifie l'expérience accumulée par les communautés humaines, leur patrimoine culturel, historique et spirituel¹. Cet argumentaire assimile donc la laïcité au matérialisme athée d'un Occident corrompu et en fait le fer de lance d'un complot contre l'Oumma des Musulmans².

De son côté, un jeune intellectuel progressiste pourrait faire écho aux propos d'un des philosophes les plus en pointe de la jeune génération maghrébine, le Marocain Ābid al-Jābirī. Pour ce dernier, opposant déclaré au courant islamiste, la laïcité est « *l'un des mots d'ordre les plus confus de la pensée arabe et contemporaine* ». La question porte sur l'articulation de trois termes : l'État, la Politique et la Religion. Selon al-Jābirī, la laïcité au sens de la séparation de la religion de l'État est sans objet dans le monde arabo-musulman, puisque celui-ci n'a

pas d'Église. Quant à la laïcité au sens de la séparation de la religion de la politique, elle est également sans objet, puisque cette séparation (entre les hommes politiques et les hommes de religion) existe depuis le calife Mu'wiyya³. Le monde arabe n'a pas besoin de laïcité. À ce mot d'ordre confus, il faut donc impérativement substituer celui de la démocratie et de la rationalité⁴.

Une nette évolution depuis 1963

Quoi qu'il en soit de ce débat, si l'on s'en tient à l'aspect législatif, on note une nette évolution depuis 1963. Dans la dernière version de la Constitution, adoptée par référendum le 28 novembre 1996, dès l'article 2, il est stipulé que « *l'Islam est la religion de l'État* », affirma-

1. Argumentaire non sans parenté avec certains discours conservateurs chrétiens occidentaux !

2. L'Oumma : la communauté des Musulmans. Voir Mohamed-Chérif Ferjani *Islamisme laïcité et droits de l'homme*, L'Harmattan 1991, p. 299 à 304 : le rejet islamiste de la laïcité.

3. Mu'wiyya (v 603 – 680) fondateur de la dynastie des Umayyades.

4. Voir la présentation de « la laïcité en Islam selon Muhammad Ābid al-Jābirī » par Abderrezak Dourari in *Insaniyat*, Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales n° 11, mai - août 2000, p. 75 à 207.

tion renforcée par l'article 176 : « *Toute révision constitutionnelle ne peut porter atteinte à l'Islam en tant que religion d'État* ». L'article de la constitution de 1963 cité supra a été modifié de la manière suivante : « *Les citoyens sont égaux devant la loi sans que puisse prévaloir aucune discrimination pour cause de naissance, de race, de sexe ou de toute autre condition ou circonstance personnelle ou sociale* » (art 29). Un autre article de cette constitution de 1996 stipule que « *la liberté de conscience et la liberté d'opinion sont inviolables* ». Cependant, « *le respect des croyances et le libre exercice des cultes* » ne sont plus mentionnés explicitement.

Plus que la Constitution, ce serait le Code de la Famille que mentionnerait une femme algérienne. Voté sous la pression des islamistes, ce texte se donne comme objectif « *d'épurer la structure de la famille algérienne de tout ce qui n'est pas musulman* ». Il a été dénoncé par de nombreuses associations féminines comme un texte régressif qui maintient la femme dans un statut de mineure. Régression qui contraste avec l'évolution de la société algérienne où les femmes occupent de plus en plus des postes de responsabilité. Dernièrement, ce code a été révisé, mais non point aboli.

Comment comprendre cette évolution ?

Les Algériens ont coutume de dire que l'Islam est le ciment de leur peuple. Or, en quelques générations, le peuple comme son ciment ont été soumis à de profonds bouleversements. Durant la colonisation, la politique d'annexion des terres et de déplacement des populations ont disloqué les structures traditionnelles. Après l'Indépendance, la marche forcée vers l'industrialisation a provoqué un exode rural massif, de nouvelles catégories sociales urbaines sont nées et se sont trouvées sans repères. Enfin, la décennie de guerre civile a provoqué un traumatisme majeur.

Une constante traverse toutes ces périodes : la disqualification de l'Islam traditionnel populaire algérien dont les confréries étaient un des piliers majeurs. Le pouvoir colonial les a suspectées d'être un foyer de résistance, les réformistes, puis les islamistes, d'être un foyer d'obscurantisme. Cette entreprise constante de "péjoration", comme disent les sociologues, a provoqué une brisure spirituelle et a coupé le peuple algérien de ses racines. Et, le ciment local étant déprécié, il a bien fallu en importer d'ailleurs pour colmater les brèches.

Aux premiers temps de l'Indépendance, ce manque ne s'est pas fait ressentir. L'heure était à l'édification d'un pays neuf, sous la bannière du socialisme et du tiers-mondisme. Et les témoins de cette époque, parmi lesquels les prêtres de la Mission de France, disent combien il était alors peu question de la religion, chacun étant libre de s'afficher croyant ou non.

Déjà pourtant un autre lendemain se préparait dans les écoles du pays. L'option pour l'arabisation et le renvoi des coopérants ont contraint l'Algérie à faire appel à des enseignants venus du Moyen Orient. Ils sont venus avec dans leurs bagages une autre conception de l'Islam et de sa place dans la société. À l'euphorie du choc pétrolier a succédé une crise économique. Le FMI a imposée un plan drastique à l'Algérie surendettée, entraînant le licenciement de dizaines de milliers de fonctionnaires, d'employés et d'ouvriers qui bénéficiaient de l'État Providence. Et cela au moment même où la première génération issue du baby boom de l'après guerre se présentait sur le marché du travail. Où trouver une

substitution à l'image défaillante du père, devenu incapable d'assurer sa fonction traditionnelle ?

Le terrain était préparé pour ériger la mosquée en lieu principal d'identification. Peu à peu, les anciens, dépositaires de la sagesse mais peu formés, ont été relégués au dernier rang quand ils n'ont pas été chassés. Une foule de jeunes a pris leur place, sous la houlette d'émirs rompus aux sciences islamiques. Devant la menace du courant islamique, les autorités ont tenté de donner à leur tour des gages d'islamité, dans une sorte de surenchère.⁵

Le 29 septembre 2005, le peuple algérien a à se prononcer par référendum sur un *projet de charte pour la paix et la réconciliation nationale*. L'enjeu est de tourner la page, en précisant les conditions d'une amnistie prononcée à l'égard des personnes impliquées dans le terrorisme. Si l'issue du référendum ne fait guère de doute, cette démarche provoque de nombreuses questions. Le référent religieux peut être tout autant utilisé pour l'éclairer que pour la manipuler, au bénéfice ou au détriment de l'exigence de justice et de

5. Ce bref historique doit beaucoup à l'exposé que Monsieur Daho Djerbal, professeur à l'Université d'Alger et directeur de la revue "Naqd", a présenté dans le cadre de l'Université d'été organisée par l'aumônerie des étudiants du diocèse d'Alger, en août 2005.

vérité. Dans son allocution du 14 août 2005, le président Bouteflika abordait ainsi la dimension religieuse de cette démarche : « *Cette tourmente a instrumentalisé la religion ainsi qu'un certain nombre d'Algériens à des fins antinationales. L'islam, composante fondamentale de l'identité nationale a été, à travers l'Histoire, et contrairement aux thèses soutenues par les commanditaires de cette odieuse mystification, un ciment fédérateur et une source de lumière, de paix, de liberté et de tolérance.* »

Que conclure, sinon qu'il faut se garder des caricatures et prendre la mesure d'un débat intérieur qui est loin d'être achevé. L'identité

religieuse a offert, nous l'avons vu, un recours à la faillite du projet socialiste et à celle de l'idéologie nationaliste. Mais le ciment à lui seul ne suffit pas à construire. Et c'est dans les périodes de crise que le risque d'instrumentalisation de la religion, par quelque bord que ce soit, est à son apogée. Grâce à la flambée des cours du pétrole, l'Algérie se trouve aujourd'hui dans une conjoncture économique favorable. Souhaitons que cette embellie ne profite pas qu'à l'oligarchie financière mais permette enfin à un pays que l'Histoire n'a pas épargné de poser les jalons du nouveau contrat social dont il a tant besoin. •

Le cœur de la laïcité



Bernard Michollet, théologien, membre de l'Équipe de Mission Lyon nord-est, délégué régional du Service Incroyance-Foi, est chargé de recherche

à la Faculté de Théologie de Lyon et professeur de théologie au Grand Séminaire Saint Marc de Bangui (République Centrafricaine).

par Bernard MICHOLLET

LE mot laïcité possède une origine lointaine. *Laos* désigne en grec le peuple dans le sens où il se distingue de ses chefs. Mais c'est le christianisme qui lui assure l'enracinement de sa signification contemporaine. Dès le IV^e siècle, le ministère des évêques, des prêtres et des diacres est suffisamment sacralisé pour donner figure au christianisme qui domine le monde sans conteste jusqu'à la Réforme protestante au XVI^e siècle. Le terme *laos* sert alors à désigner ceux qui ne sont pas ministres de l'Église¹.

C'est bien le *laos* qui lors des événements révolutionnaires de la fin du XVIII^e siècle en Europe et en Amérique du Nord revendique son autonomie vis-à-vis des responsables religieux et politiques afin de se donner comme mode de gouvernement la

1. Cf. Alexandre Faivre, *Ordonner la fraternité. Pouvoir d'innover et retour à l'ordre dans l'Église ancienne*, Paris, Cerf, 1992, p. 55-109.

démocratie. Les deux rives de l'Atlantique connaissent donc une évolution commune selon deux interprétations parallèles de l'idée laïque².

À partir de la présentation de l'apparition de la laïcité outre-atlantique et de quelques éléments de rappel à propos de sa version française³, nous dégagerons les points nodaux de chacune des interprétations. Quelques textes de référence éclaireront l'écart entre deux conceptions, parfois source d'une certaine incompréhension entre la France et les États-Unis.

La laïcité outre-atlantique

L'apparition d'une conception politique dans une société est toujours le fruit du croisement d'un héritage philosophique particulier et d'une histoire concrète. L'idée de laïcité demeure obscure si elle

n'est pas ainsi approchée⁴. Il faut se remémorer l'origine de la société états-unienne pour saisir ce qui est en jeu à sa naissance.

La colonisation du Nouveau Monde est le fait d'une volonté politique conjuguée à la recherche d'opportunités pour de nombreux groupes humains. Outre les commerçants et les aventuriers, l'Amérique attire des hommes à la recherche d'un nouveau départ dans la vie – ou qui souhaitent simplement donner plus d'ampleur à leurs activités douteuses ! – et des groupes religieux protestants qui fuient les tracasseries de l'Église d'Angleterre⁵. Ces tracasseries peuvent virer à la persécution violente. Tel ou tel de ces groupes religieux a déjà quitté le pays pour la Hollande réputée tolérante. Dans d'autres cas, il s'agit de communautés ayant émergé en Europe centrale qui, après avoir circulé dans divers pays, décident de mettre un océan entre eux et leurs persécuteurs.

2. Pour distinguer les termes selon qu'ils sont utilisés en contexte religieux ou en contexte politique, leur écriture diffère respectivement en *laïc* et *laïque*.

3. Le travail devrait être étendu afin d'envisager d'autres figures de la laïcité. Néanmoins le couple États-Unis – France permet d'ouvrir un éventail de formes politiques variées. Pour l'idée de laïcité en France, nous renvoyons à l'article de Michel Morineau dans ce numéro de la *LAC*. Par ailleurs, nous laissons de côté l'étude des pays laïques ayant un concordat avec l'Église catholique.

4. Pour une étude solide et abordable, Cf. Jean-Claude Eslin, *Dieu et le pouvoir. Théologie et politique en Occident*, Paris, Seuil, 1999. L'auteur montre comment les enracinements philosophiques différents de l'Europe latine et de l'Europe anglo-saxonne ont engendré des figures différentes des pouvoirs politiques et ecclésiastiques.

5. L'Église d'Angleterre est sous la tutelle du roi. Elle développe une théologie diversifiée : quasi catholique pour la *High Church* (l'Église haute) et protestante pour la *Low Church* (l'Église basse).

Ainsi, en 1620, un courant calviniste, dit de puritains, contestant l'Église officielle trop inféodée au pouvoir, est obligé de quitter l'Angleterre suite aux persécutions de Jacques I^{er}. Après un détour en Hollande, quelques dizaines d'entre eux embarquent sur le *May Flower* pour l'Amérique. L'embarcation d'Anglo-Hollandais aborde la côte américaine le 23 novembre 1620⁶. Le groupe y fonde Plymouth. Cette épopée des *pilgrim fathers* (pères pèlerins) symbolise la figure que prend la colonisation de l'Amérique du Nord. Ces gens veulent constituer une communauté libre de croire, de prier et de s'organiser comme elle l'entend.

Cette colonisation par des groupes religieux est à l'origine des premières déclarations de droits. Par exemple, en 1681, Charles II, roi d'Angleterre, octroie des terres en Amérique au Quaker⁷ William Penn. Celui-ci y fonde la ville de Philadelphie et promeut une société libérale idéale. Il donne une véritable constitution à sa communauté. Elle débouchera sur une *Déclaration des droits des habitants de l'État de Pennsylvanie* en juin 1776 dont l'extrait qui suit donne la tonalité :

La Déclaration des Droits des Habitants de l'État de Pennsylvanie (juin 1776)

Art. Premier : Tous les hommes sont nés libres et indépendants, et ils ont des droits certains, naturels, essentiels et inaliénables, parmi lesquels on doit compter le droit de jouir de la vie et de la liberté, et de les défendre ; celui d'acquérir une propriété, de la posséder et de la protéger ; enfin, celui de chercher et d'obtenir leur bonheur et leur sûreté.

Art. 2 : Tous les hommes ont le droit naturel et inaliénable d'adorer le Dieu Tout-Puissant, de la manière qui leur est dictée par leur conscience et leurs lumières. Aucun homme ne doit, ni ne peut être légitimement contraint à embrasser une forme particulière de culte religieux, à établir ou entretenir un lieu particulier de culte, ni à soudoyer des ministres de religion contre son gré, ou sans son propre et libre consentement ; aucun homme qui reconnaît l'existence d'un Dieu ne peut être justement privé d'aucun droit civil comme citoyen, ni attaqué en aucune manière, à raison de ses sentiments en matière de religion, ou de la forme particulière

6. L'année suivante, le groupe qui a perdu la moitié de ses membres fêta son arrivée par une journée d'action de grâce, le *Thanksgiving Day*, très vite officialisé par Washington.

7. Les *Quakers* (trembleurs) sont fondés par George Fox (1624-1691) pour qui la foi est d'abord intérieure. Leur nom vient de l'enthousiasme de leurs réunions de prière.

de son culte ; aucune puissance dans l'État ne peut ni ne doit être revêtue, ni s'arroger l'exercice d'une autorité qui puisse dans aucun cas lui permettre de troubler ou de gêner le droit de la conscience dans le libre exercice du culte religieux. [...]

La longueur de la citation n'est pas sans importance pour comprendre ce qui est en jeu. Le premier article pointe quelles sont les priorités : la vie et la liberté, et les moyens qui y concourent : la propriété et la sécurité. Le droit à la vie et à la liberté est enraciné dans la nature humaine constituée d'individus dont l'indépendance est l'indice de la liberté. Nous avons là le reflet de la vie des colons désireux de réussir.

L'article suivant présente comme première déclinaison de la liberté, « le droit naturel et inaliénable d'adorer le Dieu Tout-Puissant » selon les modalités que chacun se fixe. En filigrane, il s'agit là de la défense des modalités de croyance, de pratique et de gouvernement des groupes religieux. En d'autres termes, la figure de la liberté promue prioritairement est celle de la liberté religieuse.

Cela est la marque de l'histoire des persécutions des diverses Églises par le pouvoir politique associé à une Église dominante. L'enjeu est l'exis-

tence des communautés religieuses diverses. Tout le monde s'accorde sur le « Dieu Tout-Puissant », mais la liberté doit être laissée à chacun afin qu'il lui rende un culte selon ses conceptions propres.

1776 est une année charnière puisqu'un mois plus tard, la Déclaration d'indépendance pose les bases de la société nouvelle issue de l'union de treize premiers états :

La Déclaration d'Indépendance des États-Unis d'Amérique (4 juillet 1776)

Nous tenons pour évidentes pour elles-mêmes les vérités suivantes : tous les hommes sont créés égaux ; ils sont doués par le Créateur de certains droits inaliénables ; parmi ces droits se trouvent la vie, la liberté et la recherche du bonheur. Les gouvernements sont établis parmi les hommes pour garantir ces droits, et leur juste pouvoir émane du consentement des gouvernés.

Notons combien cet extrait de la Déclaration consonne avec la Déclaration de l'État de Pennsylvanie : « la vie, la liberté et la recherche du bonheur » sont au cœur de la définition des droits, fondés ici, sur une affirmation de Dieu. Les hommes sont égaux parce que créés par Dieu. Ainsi se trouve enchâssée dans un texte fondamental une affirmation religieuse. C'est la source de la religion

civile des États-Unis. Ce nouage du religieux et du politique fait qu'une forme de déisme religieux traverse la notion d'universel humain.

Il faudra attendre quinze ans pour qu'un correctif laïque soit apporté à cette conception du pouvoir politique. En effet, la constitution des États-Unis de mai 1787 n'en souffle mot⁸. C'est la Déclaration des droits de 1791 qui clarifie la situation :

La Déclaration des Droits (décembre 1791, ajout à la constitution de mai 1787)

Art. Premier : Le Congrès ne fera aucune loi qui touche l'établissement ou interdise le libre exercice d'une religion, ni qui restreigne la liberté de la parole ou de la presse, ou le droit qu'a le peuple de s'assembler paisiblement et d'adresser des pétitions au gouvernement pour la réparation des torts dont il a à se plaindre.

Le premier amendement affirme ainsi que les religions et l'État sont dans deux sphères qui n'interferent pas. Il assortit cette position d'une défense de « la liberté de la parole ou de la presse ». Il est à noter que le terme de religion intervient, donnant ainsi à ces institutions un statut particulier.

C'est un autre univers qui s'ouvre à nous avec la genèse révolutionnaire de l'idée de laïcité en France.

La laïcité en France

La notion de laïcité émerge en France au cours de l'épisode révolutionnaire. Le contexte politique et religieux est celui d'une royauté articulée à l'Église catholique. Depuis la Révocation de l'Édit de Nantes en octobre 1685, les protestants sont interdits de culte et la situation des Juifs n'est pas meilleure, même si un mouvement philosophique d'émancipation des Juifs est en marche. Il ne trouve son aboutissement formel qu'avec la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen :

La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (26 août 1789)

[...] l'Assemblée nationale reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être Suprême, les droits suivants de l'homme et du citoyen :

Art. Premier : Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les

8. La constitution américaine est un ensemble composite qui, à côté de la définition des institutions, fait une grande place aux règles commerciales, un signe...

distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Art. 10 : Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

Le texte fait d'abord référence à « l'Être Suprême », version philosophique de l'affirmation de Dieu, suffisamment abstraite pour que l'Église catholique y voit de l'idolâtrie. L'homme est considéré pour lui-même et comme citoyen. L'affirmation de la liberté et de l'égalité de chacun n'est appuyée ni sur Dieu ni véritablement sur la nature⁹, mais simplement sur le juridique. Le dixième article proclame la liberté de penser. La liberté de professer des idées religieuses appartient à chacun dans ce cadre. Les croyances religieuses n'ont pas de statut particulier au sein des systèmes de pensée.

En 1791, la Constitution de la Première République développe ces points rappelant les libertés garanties, parmi lesquelles se trouve la liberté de culte :

La Constitution de la Première République (3 septembre 1791)

La Constitution garantit pareillement, comme droits naturels et civils : [...]

– la liberté à tout homme de parler, d'écrire, d'imprimer et de publier ses pensées, sans que les écrits puissent être soumis à aucune censure ni inspection avant leur publication, et d'exercer le culte religieux auquel il est attaché ; [...]

Il apparaît nettement que la ligne suivie est identique à celle de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. La liberté de culte est explicitement mentionnée sans acquérir de statut spécial. Elle constitue l'une des nombreuses déclinaisons de la liberté de conscience.

Après l'épisode napoléonien qui fut un temps d'organisation des cultes, malgré ses ambiguïtés politiques bien connues, les religions retrouvent une plus grande visibilité dans les textes officiels. C'est le temps de l'apaisement et de la réconciliation de la République avec l'Église, ou plus sûrement des républicains avec les prêtres qui ont largement béni les arbres de la liberté en 1848. Les religions conservent un statut financier intéressant sous la Seconde République.

La crise de 1870 et l'avènement de la Troisième République font suite au Second Empire. Dans un premier temps, c'est le statut qui avant

9. On pourrait discuter de cela car il y a ambiguïté.

que n'enfle la demande de séparation, selon deux perspectives. La première était ouvertement anticléricale et antireligieuse tandis que la seconde était tolérante. Après de nombreux débats houleux¹⁰, c'est la position d'équilibre qui l'emporte et qui se retrouve dans la fameuse loi de séparation :

La loi de séparation des Églises et de l'État (9 décembre 1905)

Titre Premier : Principes

Art. Premier : La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

Art. 2 : La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1^{er} janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'État, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes.

Pourront toutefois être inscrites aux dits budgets les dépenses relatives à des services d'aumônerie et destinées à assurer le libre exercice des cultes dans les établissements

publics tels que lycées, collèges, écoles, hospices, asiles et prisons.

[Les établissements publics du culte sont supprimés, sous réserve des dispositions énoncées à l'article 3.]

Les deux premiers articles de la loi sont d'une grande concision. Ils inscrivent au cœur de l'idée laïque, la liberté de conscience individuelle. C'est cette liberté que les révolutionnaires ont voulu arracher à l'Église catholique. La liberté de cultes affirmée dans le premier article apparaît comme l'une de ses déclinaisons. La version antireligieuse de la laïcité est donc bannie du texte.

Le deuxième article décline concrètement le premier. En ne reconnaissant aucun culte dans son contenu et en les privant tous de ressources, la République envisage sa neutralité comme un vide. Ce qui du côté de l'Église catholique a été vécu comme un dessaisissement est aujourd'hui reconnu comme un élément de liberté. La liberté de culte est garantie par le fait que dans les conditions particulières des établissements fermés, « des services d'aumônerie » peuvent être assurés avec la participation de l'État.

10. Nous renvoyons aux nombreuses études sur ce tournant de l'histoire française parmi lesquelles : Jean Baubérot, *Laïcité 1905-2005 - Entre passion et raison*, Paris, Seuil, 2004 ; *Histoire de la laïcité en France*, Paris, PUF poche, 2005 ; Henri Pena-Ruiz, *Qu'est-ce que la laïcité ?*, Gallimard, 2003.

C'est bien cet élément fondamental de la liberté de conscience individuelle dont l'une des déclinaisons est la liberté de culte, garantie par l'État qui fait la force inégalée de cette loi. Aucun texte ne reviendra sur cette prise de position initiale. Les lois et les décrets ultérieurs ont pour objectif les mises en œuvres concrètes.

Relevons que le terme « laïque » absent de la loi apparaît pour la première fois dans un texte majeur dans le préambule de la Constitution de la Quatrième République pour qualifier l'enseignement (1946). Il est repris dans le premier article de la Constitution de la Cinquième République pour qualifier celle-ci (1958).

Liberté religieuse et liberté de conscience

Ce bref parcours historique souligne que l'origine de la laïcité est toujours la défense des libertés individuelles.

Dans le cas des États-Unis, les individus, membres de communautés religieuses, réclament la

possibilité d'exercer leur culte selon leurs perspectives. Dès lors, la laïcité est brossée aux couleurs de la liberté religieuse, l'idée de Dieu pouvant faire l'objet d'un consensus. L'enjeu est la liberté de penser, articulée à celle de communautés auxquelles l'individu adhère le plus souvent. D'emblée, l'individu est envisagé comme membre éventuel d'une communauté.

Dans le cas de la France, les individus veulent se défaire de l'emprise de l'Église catholique afin de penser librement. La laïcité est alors envisagée, d'abord comme une abstention totale de l'État vis-à-vis des courants philosophico-religieux. L'enjeu est celui de la garantie de la liberté de conscience individuelle pour chaque individu, lequel choisit éventuellement, dans un second temps, une appartenance philosophico-religieuse. L'individu est envisagé comme dégagé de toute appartenance à un groupe quelconque.

Ainsi l'idée de laïcité supporte des interprétations différentes de l'articulation de la liberté religieuse et de la liberté de conscience individuelle mais conserve toujours la même visée : la paix civile dans une société plurielle. •

Laïcité et religions au service du lien social



**Michel Morineau
est Président
de la Ligue de
l'Enseignement de
Bourgogne et
ancien Secrétaire
National, chargé
de la laïcité**

par Michel MORINEAU

NOUS commémorons cette année la loi de séparation des Églises et de l'État. On aurait d'ailleurs souhaité que cet État la prenne davantage en considération. Il se montre discret sur le sujet. On peut faire confiance "à la société civile" pour faire ce qu'il faut à sa place. C'est plutôt rassurant car il faut voir derrière la multitude des manifestations qui sont organisées partout et dans tous les milieux et des nombreuses publications qui voient le jour, le signe évident de l'importance de cette idée, la laïcité, et des lois qui la traduisent, pour le "vivre ensemble" aujourd'hui et demain. Cette commémoration appartient à la Nation.

C'est la Nation souveraine et le peuple qui la constitue qui rappelleront à l'État, et à ceux qui le dirigent en son nom, que la loi de 1905 est un acte majeur de toute l'histoire de notre République.

La loi de 1905 : l'esprit et le texte

Pour autant, le texte de Briand devenu loi de 1905 n'a pas pu tout prévoir des évolutions. Je ne crois d'ailleurs pas que Briand lui-même ait envisagé de donner une réponse éternelle au problème rencontré par ses contemporains. Il lui fallait rallier le plus grand nombre d'esprits à une solution politique qui sortirait le pays, en raison et en humanité, d'une guerre religieuse qui n'avait que trop duré. Sa force et celle de ses collaborateurs fut de trouver des solutions pratiques, fondées sur des valeurs durables et acceptables par le plus grand nombre, (qu'il s'est d'ailleurs bien gardé de définir dans la loi) : la liberté, l'égalité, le respect, la bienveillance... Je rappelle que le mot "laïcité" ne figure pas dans le texte de la loi de 1905, pas plus qu'une définition du mot culte, ou du mot Église, etc.

Mais ces valeurs, c'est leur inconvénient, sont aussi interprétables selon le contexte ! D'où les divergences d'interprétation qui resurgissent à chaque événement.

Il est néanmoins remarquable que, depuis 1905, le législateur et le juge constitutionnel ont constamment apporté des précisions à la loi pour répondre aux questions nouvelles. La loi a été modifiée neuf fois depuis 1905. Mais ces modifications ou ces interprétations sont toujours restées fidèles à la philosophie politique du texte primitif. Sauf peut-être la dernière concernant les signes religieux à l'école !

Revenons d'abord à la loi de 1905 : opératoire depuis bientôt un siècle, elle constitue sans conteste le texte le plus emblématique de notre conception des relations religions-politique et au-delà des relations État-idéologies (religieuses ou séculières). C'est au travers de son examen qu'il faut essayer de dégager la conception philosophique qui a prévalu en France en matière de séparation de l'État et des Églises. La philosophie politique de la laïcité en France est une philosophie de la liberté. La séparation est d'abord pensée comme une liberté publique ainsi que les articles 1 à 4 de la loi le rappellent d'emblée. Ces

articles essentiels posent à égalité, et de manière indissociable, une liberté individuelle : la liberté de conscience, et une liberté collective : la liberté de culte. La République “assure” la liberté de conscience et par voie de conséquences elle “garantit” la liberté religieuse ou, pour reprendre le texte à la lettre qui n'utilise pas le mot religion, “elle garantit le libre exercice des cultes”. La reconnaissance que la conscience puisse avoir besoin, si nécessaire, d'une pratique collective pour conforter la croyance, est implicite dans cette formulation.

La liberté de culte, précisée dans l'article 4 – qui serait de la main même de Jaurès – stipule, pour la première fois dans notre histoire religieuse mouvementée, que dorénavant les Églises seront libres de s'organiser comme elles l'entendent et « *selon les propres règles du culte dont elles se proposent d'assurer l'exercice* ». Le deuxième alinéa de l'article 2 ajoute même que cette liberté de culte sera garantie aux citoyens en prison, malades, en pension ou sous les drapeaux par le moyen des aumôneries, moyens qui “pourront” être pris en charge par les services publics concernés. Cette disposition n'est pas une concession faite aux Églises comme on pourrait le croire à première

vue mais une conséquence logique de l'égalité des citoyens quelle que soit leur situation, devant leur droit à la liberté de culte.

De nouvelles relations État / Églises

Pour que ces libertés soient réellement assurées et garanties, une absolue neutralité de l'État et de ses agents dans l'exercice de leur fonction est une impérieuse obligation. La séparation établit donc la neutralité idéologique et philosophique de l'État, des services publics et de ses personnels comme condition fondamentale à la protection des libertés de conscience et de culte. Cette neutralité a aussi une autre conséquence logique à partir de 1905 : les Églises cessent d'être des “établissement publics” intervenant dans le fonctionnement interne de l'État, ce que le Concordat avait institué, pour devenir des institutions de droit privé. Par conséquent, la neutralité de l'État lui impose de ne salarier et de ne subventionner aucun culte. Une précision est sans doute utile à ce stade pour lever une confusion souvent faite : si les Églises sont désormais des institutions qui relèvent du droit privé (et

non plus du droit public), le culte n'est pas pour autant interdit d'expression dans l'espace public.

Une autre disposition de la loi de 1905 est aussi souvent mal interprétée. Elle concerne la non reconnaissance des cultes. Quand l'article 2 stipule que la République ne "reconnaît" aucun culte, cela ne signifie pas qu'elle les "méconnaît", ou qu'elle en ignore l'existence. La non reconnaissance renvoie à la situation antérieure du Concordat où seul quatre cultes étaient "reconnus" et pouvaient donc disposer des avantages liés à cette reconnaissance. Dorénavant la République ne distingue plus entre les cultes et il n'y a plus de cultes privilégiés. Autrement dit, aux yeux de la République, les cultes sont égaux en droit et en devoir. Disposition qui n'est pas sans poser problème aujourd'hui avec les nouveaux venus.

Ce qui constitue le véritable changement en 1905, la véritable révolution dans l'histoire des rapports entre l'État et les Églises, singulièrement l'Église catholique, c'est bien la consécration de "la double rupture", que même les révolutionnaires de 1791 avaient eu du mal à

penser : dorénavant et pour la première fois dans notre histoire, il n'y a plus d'ingérence de l'État dans l'Église, ni de l'Église dans l'État. Cette conception révèle la nature profonde de la philosophie politique de la Séparation : elle est tout le contraire d'une revanche, que certains courants républicains auraient cependant vu d'un bon oeil. Elle procède d'une philosophie politique qui se fonde sur une éthique de la responsabilité et non sur une éthique de conviction. Son caractère libéral et bienveillant a toujours été confirmé par la jurisprudence. Séparation anticléricale au sens propre (elle protège la main mise sur l'État de toute idéologie ou système partisan), mais non anti-religieuse, elle consacre pour la première fois la reconnaissance juridique du pluralisme religieux et idéologique de la Nation¹.

Qu'en est-il un siècle plus tard ?

L'inimaginable ouverture de nos sociétés sur le monde, le bouleversement de la morale traditionnelle, l'évolution des religions, des pra-

1. Pour la philosophie politique qui sous-tend la loi de 1905, voir l'analyse de Jean Boussinesq - opus cité, p.47 et suivantes. Ainsi que *La solution laïque et ses problèmes* - Emile Poulat - Berg international - 1997.

tiques démocratiques etc. ont profondément transformé le lien social. Je fais néanmoins l'hypothèse que la laïcité, loin d'être obsolète reste l'instrument privilégié pour construire le lien social sous la double condition d'un retour aux fondements de sa philosophie politique originelle et d'une lecture plus ouverte en pratique à l'expression des singularités et des identités.

Quelle place les religions doivent-elles prendre dans la société d'aujourd'hui ?

Question souvent posée depuis quelque temps. Elle révèle sans doute une inquiétude sur l'avenir qui peut être le leur dans une société sécularisée ; pour le catholicisme en particulier dont la place n'est plus aujourd'hui ce qu'elle a été.

Cette question ne concerne pas seulement les fidèles. Parce qu'elle est – surtout en France – éminemment politique, elle concerne l'ensemble des citoyens et l'on sait qu'historiquement, chaque fois que ce débat a été soulevé, il a été tranché par les institutions politiques. Normal, car au fond ce sont nos libertés fondamentales qui sont en cause.

Toutes les religions et en premier lieu la religion catholique, ont accepté le processus de sécularisation – si longtemps freiné par elle – dans lequel les sociétés occidentales sont engagées depuis plusieurs siècles. En France, les courants de pensée séculiers qui ont milité pour la laïcisation ne considèrent plus les religions comme naturellement fauteurs de division dans la République. Ils ont désormais admis que la diversité et le pluralisme culturel et culturel ne mettent pas en cause son unité, que la raison ne rend pas compte de tout et que les voies de la spiritualité peuvent donner sens à la vie de bon nombre de nos contemporains. Séparée de l'État, la religion ne fait plus problème dans l'espace social public tant qu'elle demeure une réponse proposée et non une vérité qui s'impose. Il faut donc simplement veiller à l'application rigoureuse de la loi qui a apporté l'équilibre et la paix civile et garantit la liberté de conscience, la liberté de culte et la non ingérence réciproque État/Églises.

Rien n'empêche donc les Églises de participer aux débats publics sur les questions vives de la société contemporaine où leur point de vue peut s'affirmer dans le cadre ouvert du débat

démocratique. Voudraient-elles prétendre à plus, à une sorte de légitimité morale, publiquement reconnue, qui finirait par avoir force de loi ? Ce temps est révolu. Si elles constituent un “réservoir de sens” pour nombre de nos concitoyens, elles admettent qu’elles n’ont pas le monopole en la matière. Sans doute ont-elles encore un effort à faire pour considérer qu’une morale non transcendante, qu’une spiritualité d’essence non religieuse, qu’une pensée sans soutien de la foi, peuvent être tout autant “chargés de sens”. À

l’inverse, refuser l’apport des philosophies religieuses serait tout aussi stupide.

La question de la place des religions serait en définitive ailleurs : dans l’inégalité de traitement ! Dans une République qui garantit l’égalité entre les cultes, il reste toujours plus facile de pratiquer le culte catholique que le culte musulman. Cette inégalité, si elle s’explique par l’histoire, ne se justifie pas pour autant : leurs places devraient être égales dans les faits. On est encore loin du compte. •

La laïcité, un hommage à la discrétion de Dieu



Pierre Lathuilière, prêtre du diocèse de Lyon, historien et théologien, est actuellement directeur de l'Institut de Pastorale et d'Études Religieuses et membre du Groupe des Dombes. Il a conduit l'écriture d'un ouvrage collectif intitulé *Dieu est-il laïque ?* (DDB, 1998)

Pierre LATHUILIÈRE

LA notion de sécularisation est enracinée dans l'histoire religieuse. Elle s'est développée dans le monde occidental avec une spécificité en France, "pays catholique" : la laïcité. Le monde de l'orthodoxie n'a pas encore connu une telle évolution, même s'il a été confronté à une figure séculière agressive.

De l'héritage catholique et romain, deux aspects ont émergé : la liberté de conscience et l'importance accordée à l'institution. Ces points sont occultés aux yeux de beaucoup, car historiquement la laïcité s'est érigée en France contre l'emprise de l'Église catholique, considérée comme une puissance politique. Ainsi la laïcité

n'est pas encore complètement détachée de ses origines et de son histoire.

Aussi surprenant que cela puisse paraître, il est nécessaire de pointer des présupposés théologiques liés à la laïcité, y compris pour aider le christianisme à y trouver sa place.

Laïcité et sécularisation

Le contenu politique de la notion de laïcité possède un versant théologique enraciné dans la doctrine chrétienne. Le point crucial est le refus de l'identification pure et simple entre la parole de l'Église et la Parole de Dieu. L'Église témoigne par sa propre parole d'une autre Parole.

C'est sur ce fond d'autonomie qu'il faut comprendre les luttes à l'intérieur de la chrétienté, même si elles ont été aggravées par des questions d'intérêt. À ce moment, le droit a commencé à prendre toute son importance. Ce sont des légistes conseillers de Philippe le Bel (1285-1314) qui ont tenté d'organiser l'autonomie du Royaume de France par rapport à la puissance de l'Église. Nous avons là, en contexte de royauté, les prémices de la laïcité.

Dès lors, autour de l'élaboration d'un système de fonctionnement politique autonome,

apparaît une figure singulière de la sécularisation. Celle-ci n'est pas à confondre avec le cadre laïque qui éventuellement la favorise.

En effet, dans le monde anglo-saxon, existent des articulations différentes. Par exemple, en Angleterre, la sécularisation est très prononcée et pourtant, l'Église anglicane est religion officielle de l'État. À contrario, aux États-Unis, la séparation entre les Églises et l'État est juridiquement posée mais néanmoins, la sécularisation est relative. La société états-unienne est l'une des sociétés modernes les moins sécularisées.

Dans les faits, il faut considérer trois piliers et les relations entre eux : l'État, les communautés religieuses et la société civile. Ainsi, la Turquie offre l'exemple d'un État laïque articulé à une "société musulmane" (expression présente jusque dans les textes officiels).

La nécessité du dialogue dans la société civile

La grande question en France aujourd'hui se joue moins entre les Églises et l'État qu'autour du statut des relations entre les Églises ou les religions et la société civile. Les enjeux pour le

fonctionnement d'une société qui fait place à des religions diverses relèvent du dialogue : est-ce que la société (faite de croyants et d'incroyants) accepte que l'on puisse parler de tout, de Dieu comme de l'absence de Dieu ?

En fait, l'un des principaux défis à relever par la laïcité interroge aussi l'Église : comment permet-on à chacun de s'exprimer et comment permet-on à chacun d'être écouté ? Il ne s'agit rien de moins que du respect de la conscience de chacun. Chacun peut-il sortir de l'abstention et exprimer ce qui lui est essentiel pour vivre ? Il est des militantismes laïques qui ressemblent à l'asepsie : ils vivent la séparation de façon tragique avec comme seule perspective la négation de l'autre. Il est des intégrismes religieux qui ressemblent à une amnésie : ils ne voient dans la séparation qu'une étape provisoire avant la reconquête.

L'État se doit d'être neutre. En ce sens, il y a une aseptie formelle. Par contre, la société civile doit promouvoir un dialogue entre gens qui s'écoutent. Le rôle de l'école apparaît ici essentiel et difficile. Des questions qui sont au cœur de la vie des enfants ou des jeunes ne sont pas abordées. Pourtant il s'agit là d'une part importante de l'éducation à l'entrée dans la société civile.

Elle est à assurer même si la chose n'est pas facile. Les jeunes ont besoin d'un regard adulte sur leurs racines et sur la société dans laquelle ils s'insèrent. Dans cette perspective, le questionnement religieux et philosophique permet aux personnes d'assumer leurs racines.

Des essais sont tentés avec l'approfondissement des racines littéraires, artistiques, géographiques et par l'appriovissement de la multiplicité idéologique, religieuse et philosophique de la société. Ces éléments marquent notre société et nous invitent à un discernement. Le dialogue en devient d'autant plus important pour apercevoir ce qui fait problème.

Quelle autonomie pour l'homme ?

Dans une société de laïcité, le christianisme ne peut que bouger et revisiter ses origines. Au niveau théologique, il accepte un principe de négativité sur le plan de la foi : à l'intérieur même du discours croyant, il y a une part possible pour la distance critique. Dans le vécu concret de la sécularisation et de la laïcité, c'est un atout.

La laïcité, d'une certaine façon, et la sécularisation, en tout cas, nous obligent à penser la

relation entre Dieu et l'homme en des termes où le Dieu créateur est source d'autonomie pour l'homme. Le théologien Raimundo Pannikar¹ analyse l'évolution des sociétés modernes en des termes suggestifs. Nous sommes passés de l'hétéronomie du régime religieux classique (la loi nous vient de l'extérieur) à l'autonomie de la modernité classique (l'homme se donne à lui-même sa propre loi). Il nous reste à découvrir "l'ontonomie", c'est-à-dire la loi qui se réfère à la source d'être qui est à la base de l'existence de tous et de chacun.

En régime d'hétéronomie, il n'y a rien à réfléchir. En régime d'autonomie, l'homme doit se prendre en charge seul car il y a un doute sur la volonté de Dieu à son endroit. L'ontonomie est le moyen de trouver dans la relation avec Dieu, par un plongeon aux sources de notre être, la capacité de vivre selon la liberté que Dieu veut pour l'homme.

Une autre difficulté de la laïcité tient à un choix philosophique opéré par les Lumières en France : la société dans laquelle nous vivons s'est construite sous le régime de l'individu. Ce choix de l'individu est très important car il permet d'être attentif à la conscience individuelle de chacun.

Mais son point aveugle réside dans les liens qui nous constituent comme individu. Un individu est toujours lié à une société. Cette difficulté habite tout le discours laïque. Emmanuel Mounier avait réagi à cette situation en proposant une philosophie, le personnalisme, qui réinsère l'individu dans la communauté pour en faire une personne.

La pratique laïque s'efforce de donner à l'individu le moyen de prendre de la distance avec ses racines. Mais elle peine à lui indiquer comment s'enraciner. Une question est ainsi posée à nos sociétés libérales qui semblent trouver intérêt à gérer des déracinés. Remarquons au passage que cette forme de société est aux antipodes des formes orientales de sociétés pour lesquelles l'individu n'existe pas.

Dieu nous veut libres

L'avènement du sujet individuel (à ne pas confondre avec l'individualisme) est un progrès. Il trouve ses racines chrétiennes quand Jésus interroge : « *Qui dis-tu que je suis ?* » ou quand Jésus répond : « *Je suis* ». L'affirmation du res-

1. Cf. Raimundo Pannikar, *Le culte et l'homme séculier*, Paris, Seuil, 1976 [1973], p. 47-83.

pect de chaque personne parcourt non sans aléas toute l'histoire du christianisme. Le principal obstacle tient à la difficulté pour harmoniser liberté individuelle et vie commune. La revendication de l'individu a pu entraîner de la part de l'Église une réponse au nom de la communauté qui n'a pas toujours été harmonieuse. Il reste que cette affirmation de l'absolu de la personne humaine est un point à tenir. Dieu nous veut libres. Il ne faut pas abandonner cet essentiel de la foi.

Le fait que Dieu nous veuille libres, qu'il nous donne la parole pour qu'on s'adresse à lui et à des frères, constitue une référence capitale pour le croyant qui veut entrer dans une laïcité appelée à favoriser le dialogue. Ce fait conditionne aussi les interventions des Églises² dans la société. Finalement, le cœur de la question est formé par le couple "circulation de la parole – confiscation de la parole" à l'œuvre dans notre société comme dans nos Églises.

La laïcité nous oblige à reconsidérer comment Dieu fait confiance à l'homme, à sa liberté, à sa raison, à ses capacités imaginatives... et à chercher le chemin d'une nouvelle confiance entre les hommes.

Dieu fait entendre sa Parole, non pour mettre un point final à sa relation avec l'homme mais, pour que cette relation puisse s'approfondir. Le point final mis à l'Écriture n'est pas un point final d'une Parole de Dieu qui est encore à venir.

Puisque c'est à lui qu'est le dernier mot, nous ne pouvons parler à sa place. La laïcité nous encourage dans ce sens. Elle nous rend attentifs à ce qui se passe au cœur de chaque liberté et qui nous échappe. En ce sens, la laïcité est un hommage rendu à la discrétion de Dieu. Cela nous parle de Dieu : il est discret parce qu'il est attentif à la liberté, à la qualité de ses relations et parce qu'il cherche une réciprocité avec l'homme.

Propos recueillis par Bernard Michollet

2. Cf. Comité mixte catholique-protestant, *Églises et laïcité en France. Études et propositions*, Paris, Centurion/Cerf, 1998.

Jean-Paul II et la laïcité en France

Sa lettre à l'occasion du 100^e anniversaire
de la loi de séparation des Églises et de l'État.

**Nous présentons
des extraits de deux
documents très
récents du magistère
à propos de la vie
de l'Église en France
dans le cadre de la
laïcité.**

3. Le principe de laïcité, auquel votre pays est très attaché, s'il est bien compris, appartient aussi à la Doctrine sociale de l'Église. Il rappelle la nécessité d'une juste séparation des pouvoirs¹, qui fait écho à l'invitation du Christ à ses disciples : « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu » (Lc 20, 25). Pour sa part, la non-confessionnalité de l'État, qui est une non-immixtion du pouvoir civil dans la vie de l'Église et des différentes religions, comme dans la sphère du spirituel, permet que toutes les composantes de la société travaillent ensemble au service de tous et de la communauté nationale.

De même, comme le Concile œcuménique Vatican II l'a rappelé, l'Église n'a pas vocation pour gérer le temporel, car, « en raison de sa charge et de sa compétence, elle ne se confond d'aucune manière avec la communauté politique et n'est liée à aucun système politique » (*Gaudium et spes*, 76, 2). Mais, dans le même temps, il importe que tous travaillent dans l'intérêt général et pour le bien commun. C'est ainsi que s'exprime aussi le Concile : « La communauté politique et l'Église, quoique à des

1. Cf. Compendium de la Doctrine sociale de l'Église, nn. 571-572.

titres divers, sont au service de la vocation personnelle et sociale des mêmes hommes. Elles exercent d'autant plus efficacement ce service pour le bien de tous qu'elles recherchent davantage entre elles une saine coopération » (Ibid., n. 76 § 3).

4. (...) Je salue aussi toutes les collaborations qui existent de manière sereine et confiante dans les municipalités, dans les collectivités locales et au sein des régions, grâce à l'attention des élus, du clergé, des fidèles, et des hommes et des femmes de bonne volonté. Je sais l'estime dans laquelle vous tenez les responsables de la Nation et les liens que vous avez avec eux, étant toujours prêts à apporter votre concours à la réflexion, dans les domaines qui engagent l'avenir de l'homme et de la société, et pour un plus grand respect des personnes et de leur dignité. Avec vous, j'encourage les fidèles laïcs dans leur désir de servir leurs frères et sœurs par une participation toujours plus active à la vie publique, car, comme le dit le Concile Vatican II, « la communauté des chrétiens se reconnaît réellement et intimement solidaire du genre humain et de son histoire » (Gaudium et Spes,1). En raison de leur statut de citoyens, comme leurs compatriotes, les catholiques de France ont le devoir de participer, selon leurs compétences et dans le respect de leurs convictions, aux différents domaines de la vie publique.

5. La France ne peut que se réjouir d'avoir en son sein des hommes et des femmes qui puisent dans l'Évangile, dans leur démarche spirituelle et dans leur vie chrétienne, des éléments et des principes anthropologiques promouvant une haute idée de l'homme, principes qui les aident à remplir leur mission de citoyens, à tous

les niveaux de la vie sociale, pour servir leurs frères en humanité, pour participer au bien commun, pour répandre la concorde, la paix, la justice, la solidarité et la bonne entente entre tous, en définitive pour apporter avec joie leur pierre à la construction du corps social. Les chrétiens sont conscients qu'ils ont une mission à remplir au service de leurs frères, comme le dit un des plus anciens textes de la littérature chrétienne : « Si noble est le poste que Dieu leur a assigné, qu'il ne leur est pas permis de désertier » (Lettre à Diognète, VI, 10). Cette mission comporte aussi pour les fidèles un engagement personnel, car elle suppose le témoignage par la parole et par les actes, en vivant les valeurs morales et spirituelles, et en les proposant à leurs concitoyens, dans le respect de la liberté de chacun.

6. J'invite donc les fidèles de votre pays, dans la suite de la *Lettre aux catholiques de France* que vous leur avez adressée il y a quelques années, à puiser dans leur vie spirituelle et ecclésiale la force pour participer à la res publica, et pour donner un élan nouveau à la vie sociale et une espérance renouvelée aux hommes et aux femmes de notre temps. « On peut penser à bon droit que le destin futur de l'humanité est entre les mains de ceux qui sont en état de donner aux générations à venir des raisons de vivre et d'espérer » (Concile Vatican II, *Gaudium et spes*, 31). Dans cette perspective, des relations et des collaborations confiantes entre l'Église et l'État ne peuvent avoir que des effets positifs pour construire ensemble ce que le Pape Pie XII appelait déjà « la légitime et saine laïcité », qui ne soit pas, comme je l'évoquais dans l'Exhortation apostolique post-synodale *Ecclesia in Europa*, « un type de laïcisme idéologique ou de séparation hostile entre les institutions civiles et les confessions religieuses » (n. 117). Ainsi, au lieu de

se situer en antagonisme, les forces sociales seront toujours plus au service de l'ensemble de la population qui vit en France. J'ai confiance qu'une telle démarche permettra de faire face aux situations nouvelles de la société française actuelle, en particulier dans le contexte pluriethnique, multiculturel et multiconfessionnel de ces dernières années.

Reconnaître la dimension religieuse des personnes et des composantes de la société française, c'est vouloir associer cette dimension aux autres dimensions de la vie nationale, pour qu'elle apporte son dynamisme propre à l'édification sociale et que les religions n'aient pas tendance à se réfugier dans un sectarisme qui pourrait représenter un danger pour l'État lui-même. La société doit pouvoir admettre que des personnes, dans le respect d'autrui et des lois de la République, puissent faire état de leur appartenance religieuse. Dans le cas contraire, on court toujours le risque d'un repliement identitaire et sectaire, et de la montée de l'intolérance, qui ne peuvent qu'entraver la convivialité et la concorde au sein de la Nation.

En raison de votre mission, vous êtes appelés à intervenir régulièrement dans le débat public sur les grandes questions de société. De même, au nom de leur foi, les chrétiens, personnellement ou en associations, doivent pouvoir prendre la parole publiquement pour exprimer leurs opinions et pour manifester leurs convictions, apportant de ce fait leurs contributions aux débats démocratiques, interpellant l'État et leurs concitoyens sur leurs responsabilités d'hommes et de femmes, notamment dans le domaine des droits fondamentaux de la personne humaine et du respect de sa dignité, du progrès de l'humanité qui ne peut pas être à n'importe quel prix, de la justice et de l'équité, ainsi que de la protection de la planète, autant de domaines

qui engagent l'avenir de l'homme et de l'humanité, et la responsabilité de chaque génération. C'est à ce prix que la laïcité, loin d'être le lieu d'un affrontement, est véritablement l'espace pour un dialogue constructif, dans l'esprit des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité, auxquelles le peuple de France est fort justement très attaché.

8. (...) Que tous vos compatriotes sachent que les membres de la communauté catholique en France souhaitent vivre leur foi au milieu de leurs frères et sœurs, et mettre à la disposition de tous leurs compétences et leurs talents ! Que personne n'ait peur de la démarche religieuse des personnes et des groupes sociaux ! Vécue dans le respect de la saine laïcité, elle ne peut qu'être source de dynamisme et de promotion de l'homme. J'encourage les catholiques français à être présents dans tous les domaines de la société civile, dans les quartiers des grandes villes comme dans la société rurale, dans le monde de l'économie, de la culture, des arts, comme de la politique, dans les œuvres caritatives comme dans le système éducatif, sanitaire et social, avec le souci d'un dialogue serein et respectueux avec tous. Je souhaite que tous les Français travaillent main dans la main à la croissance de la société, afin que tous puissent en bénéficier. Je prie pour le peuple de France ; ma pensée va en particulier aux personnes et aux familles touchées par les difficultés économiques et sociales. Qu'une solidarité toujours plus grande puisse s'instaurer pour que nul ne soit laissé à l'écart ! Qu'en cette période, une attention plus grande soit portée aux personnes qui n'ont pas de toit, ni de nourriture !

*Lettre du pape Jean-Paul II aux évêques de France,
le 11 février 2005.*

Lettres des évêques aux catholiques de France

II. Catholiques dans la société actuelle

Notre situation de catholiques dans la société française est, dans une large mesure, conditionnée par l'histoire de cette société et par ses évolutions actuelles.

Là encore, un effort de lucidité est nécessaire : il nous appartient de regarder en face cette histoire et ces évolutions, avec les conséquences que nous devons en tirer pour l'annonce de l'Évangile. (...)

2. Les leçons de l'histoire pour notre société laïque

À cet égard, la séparation de l'Église et de l'État, après un siècle d'expérience, peut apparaître comme une solution institutionnelle, qui, en permettant effectivement de distinguer ce qui revient « à Dieu » et ce qui revient « à César », offre aux catholiques de France la possibilité d'être des acteurs loyaux de la société civile.

Affirmer cela revient à reconnaître le caractère positif de la laïcité, non pas telle qu'elle a été à l'origine, lorsqu'elle se présentait comme une idéologie conquérante et anticatholique, mais telle qu'elle est devenue après plus d'un siècle d'évolutions culturelles et politiques : un cadre institutionnel et, en même temps, un état d'esprit qui aide à reconnaître la réalité du fait religieux, et spécialement du fait religieux chrétien, dans l'histoire de la société française.

Mais, à titre de réciprocité, en tant que catholiques qui héritons de cette histoire longtemps conflictuelle entre l'Eglise et l'Etat, et aussi entre la tradition catholique et la tradition laïque, il nous revient de tirer les conséquences de ces évolutions pour les temps actuels.

– D'abord, il est toujours important de faire un bon usage de notre mémoire et de notre histoire. (...)

En d'autres termes, nous tenons à être reconnus non seulement comme des héritiers, solidaires d'une histoire nationale et religieuse, mais aussi comme des citoyens qui prennent part à la vie actuelle de la société française, qui en respectent la laïcité constitutive et qui désirent y manifester la vitalité de leur foi.

– Enfin, nous avons un désir fort à exprimer : en cette fin du xx^e siècle, après deux siècles d'affrontements parfois violents entre la tradition catholique et la tradition laïque, nous souhaitons que l'on parvienne à surmonter les ressentiments et les ressassements réciproques. (...)

À chacun de nous de prendre ses responsabilités, en cherchant à ne pas réveiller des querelles anciennes, et en faisant un bon usage de la laïcité elle-même.

Pour notre part, au titre de notre citoyenneté et de notre foi, nous voulons contribuer au vouloir-vivre de notre société, et y montrer activement que l'Évangile du Christ est au service de la liberté de tous les enfants de Dieu.

Lettre des évêques aux catholiques de France
"Proposer la foi", 1996
p. 26 à 29.

La place de la religion dans une société sécularisée

DEUX POINTS DE VUE, UN DÉBAT : MARCEL GAUCHET, RÉGIS DEBRAY

Dans le cadre de ce numéro consacré à la laïcité, il nous a paru enrichissant de faire écho à la pensée de Marcel Gauchet et à celle de Régis Debray. Le premier parce qu'il réfléchit depuis plus de vingt ans à l'histoire de l'État dans son rapport avec la religion, le second parce qu'il s'interroge sur le fondement du vivre ensemble dans une démocratie déconnectée de la religion. Tous les deux ne portent pas le même regard sur notre société ; mais pour le comprendre il faut revenir à la laïcité.

La Laïcité : un *modus vivendi*

Réduite à sa plus simple expression, la laïcité est le système juridique qui permet d'assurer la liberté de conscience dans une démocratie marquée par la

séparation des pouvoirs (pouvoir politique et "Églises") et dans un contexte de pluralité. Cette pluralité est celle des origines culturelles des citoyens, de leurs religions ou de leurs convictions diverses quant à la conception de l'homme, du monde et de l'histoire.

La laïcité : une philosophie

Mais on peut aussi considérer que la laïcité est une philosophie de l'existence ou qu'elle est tributaire d'une philosophie de l'existence liée à la démocratie. Or, sur ce plan, deux perspectives se dessinent.

La démocratie : coexistence et débat

La première conçoit la démocratie comme l'espace de la coexistence des citoyens et le lieu de leur débat quand

il s'agit de prendre – sous forme de lois par exemple – les décisions qui touchent au vivre ensemble ou au bien commun. Le débat vise alors à dégager un consensus dans le meilleur des cas, une majorité dans les autres. En matière d'éthique par exemple, dans un domaine constamment renouvelé par les connaissances en matière de biologie et de génétique, le débat aboutit la plupart du temps à des avis motivés qui inspirent des mesures législatives ou conservatoires selon le cas...

Dans cette perspective, la laïcité vise à maintenir ouvert l'espace démocratique, à poser les règles du débat et à en assurer le bon fonctionnement. Tous étant égaux devant la loi, la laïcité doit en outre assurer le respect des minorités et la liberté de conscience jusqu'à l'objection faite à la loi, du moins dans la limite du respect de l'ordre public et des droits de l'Homme. L'équilibre est parfois difficile à tenir et le recours à la Justice est parfois nécessaire pour cela. (Je pense, par exemple, à l'opposition de certains parents à la transfusion sanguine pour leurs enfants.)

La démocratie : forme avancée de l'évolution des sociétés.

Mais il y a une autre conception de la démocratie qui s'inscrit dans une vision de l'histoire et selon une idéologie axée sur la notion de progrès. Quelles que soient les sources de son inspiration, cette conception vise à faire de la démocratie une étape jamais achevée de l'évolution des sociétés. Jamais achevée en profondeur (dans les institutions et la participation de tous à la délibération), jamais achevée en extension sur la planète. Considérant que la religion était liée aux structures sociales de type traditionnel, toutes fondées sur le principe de la hiérarchie (= le pouvoir tient son autorité de sa référence au sacré) et de l'hétéronomie (= la source de la loi vient d'un autre ou d'ailleurs), les tenants de cette visions des choses pensent que la religion a fait son temps. Davantage, comme, historiquement, les religions – en particulier le catholicisme romain – ont eu du mal à se penser hors du cadre traditionnel (devenu pour les “modernes” : Ancien régime), les défenseurs de cette conception estiment que la religion en son principe

et en ses formes a été et demeure un obstacle à la démocratie et donc qu'il faut la cantonner dans le strict espace privé de la conscience personnelle. Les plus radicaux font même de la lutte antireligieuse une condition de la démocratie.

Il faut ajouter que cette conception progressiste de la démocratie se conjugue avec une vision plus vaste de la liberté de l'homme, entendue comme entreprise de libération des individus de tout ce qui peut les conditionner ou les entraver. Naturellement, sur ce chemin de la libération, on n'en a jamais fini. Toute déliaison avec l'ordre ancien est considérée comme une “avancée”. Le domaine de la sexualité en est aujourd'hui la parfaite illustration.

Qu'est-ce qui fonde la société démocratique ?

Reste une question : à partir du moment où la société démocratique est constituée comme l'œuvre volontaire des individus qui la constituent, qu'est-ce qui peut soutenir cette volonté ? Qu'est-ce qui fondera le lien social et justifiera – malgré tout – que les individus acceptent cette part

inévitable de limitation ou de renoncement à leur volonté propre quand le sort de tous est en jeu ?

Dans une société traditionnelle, ce type de question ne se pose pas car c'est justement la religion qui est au fondement de l'ordre social. On peut soutenir qu'aux trois derniers siècles les idéologies – la Patrie, la Nation, le Parti, etc. – ont récupéré à leur profit l'idéal communautaire autrefois porté par la religion. Or les désillusions de l'histoire du xx^e siècle d'une part, les formes nouvelles de la pluralité contemporaine, de l'autre, ont rendu très problématique l'efficacité des idéologies, exception faite de l'idéologie libérale, fondée sur les individus. D'où la question.

Le débat entre Marcel Gauchet et Régis Debray

En France cette question du fondement social divise les analystes et les penseurs comme en témoigne le débat entre Marcel Gauchet et Régis Debray. Avec son maître livre : *Le désenchantement du monde. Une histoire politique de la religion* (Gallimard, 1985), Marcel Gauchet a avancé l'hypothèse

que, dans le passage de la Tradition à la Modernité, s'était opérée la dernière étape d'un transfert : celui du pouvoir fondateur et régulateur de la religion à l'État. C'est ce que l'on appelle le mouvement de la sécularisation.¹ Au terme de ce mouvement, l'État, dans sa forme démocratique, n'a plus besoin de recourir à un autre fondement que celui de la volonté des citoyens. Autrement dit, il est devenu son propre fondement.

Régis Debray, à travers ses livres : *Dieu, un itinéraire* (Odile Jacob, 2001), *Le Feu sacré. Fonctions du religieux* (Fayard, 2003), *Les communions humaines. Pour en finir avec "la religion"* (Fayard, 2005), s'est forgé une tout autre conviction. Selon lui, il ne peut y avoir de vivre ensemble sans le recours à une instance fondatrice qui ne dépend pas de la volonté des individus mais qui leur est irréductible : ce qu'il appelle une Transcendance. Cette Transcendance a eu longtemps et garde encore, dans les sociétés musulmanes par exemple, une expression

religieuse. Elle peut – et doit – s'exprimer autrement mais, sans elle, le lien social se distend et se dissout. Sans la verticale, l'horizontal se disloque. Ou, comme il le dit lui-même : « Tout *entre-soi* suppose un *au-dessus* ; et quand le niveau *méta* s'affaisse, l'*inter* se disloque. Quand le Symbole vient à défaillir, le diabolique réapparaît. » (*Dieu, un itinéraire*, p. 370).

Pour avoir une connaissance plus juste et plus complète du débat, j'invite les lecteurs à se reporter à la revue du même nom : *Le Débat* (n° 127, nov.-déc. 2003, Gallimard). On ne m'a pas demandé de trancher la question mais seulement de la présenter. Je propose donc simplement deux remarques en conclusion :

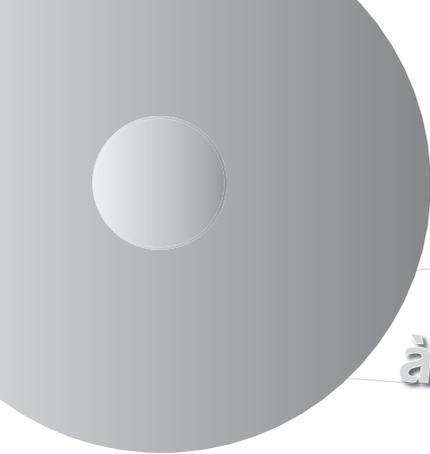
S'agissant du rôle hypothétique d'une Transcendance dans la société, on se doute que les croyants ne sont pas indifférents à son issue. Ils risquent même de prendre parti pour l'un contre l'autre à seule fin de sauvegarder la figure de Transcendance à laquelle ils se rattachent. Les interven-

tions multiples et contradictoires qui ont entouré la référence chrétienne ou religieuse dans le Préambule de la Charte européenne en sont un indice troublant. Cela pose en outre la délicate question de l'articulation entre ce que l'on appelle l'espace privé et l'espace public et aussi celle de la pertinence sociale et politique de toute foi religieuse.

On remarquera aussi que le débat n'est pas sans incidence sur la compréhension que l'on a de la laïcité. Dans la perspective de Marcel Gauchet, il semble que la laïcité doit rester ce qu'elle a été dans l'histoire de la société française : l'espace neutre où l'État garantit la liberté de conscience des individus. Dans celle de Régis Debray, la laïcité est l'espace de confrontation des figures de la Transcendance et l'on comprend alors pourquoi il s'est fait le défenseur d'un enseignement laïque du fait religieux.

**Présenté par
Jean-Marie Ploux**

1. Si vous voulez mieux comprendre ou approfondir ces questions, et si vous avez moins de cinquante ans (!), inscrivez-vous au parcours fondamental de l'École pour la Mission...



Avez-vous pensé à renouveler votre abonnement ?

Amies et Amis,

Un grand merci à celles et à ceux qui l'ont fait.

*Vos abonnements permettent à la Lettre aux Communautés
de poursuivre sa route.*

*Nous remercions chaleureusement celles et ceux qui nous
aident à la faire connaître.*

Bien cordialement.

Le Comité de rédaction

BULLETIN D'ABONNEMENT 2006

à renvoyer à : LETTRE AUX COMMUNAUTÉS / MISSION DE FRANCE - BP 101 - 3 rue de la Pointe - 94170 LE PERREUX/MARNE.

NOM _____

Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

◆ Pour **votre abonnement 2006**, mettez une croix dans la (les) case (s) correspondante (s) :

Lettre aux Communautés ordinaire **30 €**

de soutien **38 €**

Offre pour les moins de 35 ans non abonnés **16 €**

Lettre d'Information ⁽¹⁾ ordinaire **13 €**

de soutien **24 €**

◆ **Joindre au bulletin**, votre chèque, libellé à l'ordre de "Lettre aux Communautés".

Ci-joint un chèque **bancaire** **postal**

de : _____ **€**

Souscrivez un abonnement à la Lettre aux Communautés pour une personne de votre famille, de votre entourage...

NOM, Prénom, Adresse :

Nous pouvons envoyer un ou deux spécimens gratuits de la Lettre aux Communautés. Donnez-nous noms et adresses de personnes qui seraient éventuellement intéressées.

NOM, Prénom, Adresse :

(1) Information mensuelle sur la vie de la Communauté Mission de France.

Legs : Le don de la vie... en héritage

La Mission de France est habilitée à recevoir des dons et des legs pour lesquels les donateurs sont exonérés d'impôts.

Pour que continue la présence d'Église qu'assure la Communauté Mission de France dans le monde d'aujourd'hui, vous pouvez léguer tout ou partie de vos biens, étant respectés les droits des héritiers réservataires.

Association diocésaine, la Mission de France est exonérée de tous droits de mutation, que ce soit au titre d'une succession ou d'une donation.

Pour plus d'informations,
n'hésitez pas à contacter l'économiste
de la Communauté Mission de France,
Père Claude Fiori au 01 43 24 79 58

